



Actes du symposium international

Protection sociale et croissance « Vieillesse, incertitudes, croissance, bien-être »

Symposium annuel organisé par le réseau « Economie Internationale de la Longévité » (EIDLL) et la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques » (TDTE), en collaboration avec la Caisse des Dépôts

Lundi 9 et mardi 10 juillet 2018

Version anglaise disponible

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	3
<i>Table ronde n°1 : « Transition climatique, transition démographique : quelles conséquences sur la santé ? »</i>	5
<i>Table ronde n°2 : « Faciliter les transferts de patrimoine entre générations : quels effets sur la croissance ? »</i>	8
<i>Table ronde n°3 : « Prévention de la dépendance : la fragilité, porte d'entrée de la dépendance ? »</i>	11
<i>Table ronde n°4 : « Quels effets du vieillissement sur les variables macroéconomiques ? »</i>	14
<i>Table ronde n°5 : « Territoires, technologies, longévité : quelles solutions ? »</i>	19
<i>Table ronde n°6 : « Vers une assurance dépendance obligatoire ? »</i>	22
<i>Conclusion</i>	25
<i>Plénière, session 1 : « Croissance et bien-être face au vieillissement brutal : les expériences significatives en Amérique latine »</i>	25
<i>Table ronde n°7 : « Gig Economy, revenu de base : quelles conséquences pour les seniors ? »</i>	29
<i>Table ronde n°8 : « Comment prévenir les inégalités devant l'âge ? »</i>	33
<i>Table ronde n°9 : « Quels sont les liens entre retraite, croissance et bien-être ? »</i>	37
<i>Table ronde n°10 : « La société digitale et les seniors : exclusions ou opportunités ? »</i>	40
<i>Table ronde n°11 : « Investir dans la prévention pour mieux maîtriser les dépenses de santé ? »</i>	43
<i>Table ronde n°12 : « Comment favoriser l'employabilité dans une société vieillissante confrontée au digital ? »</i>	47
<i>Conclusion</i>	53

Introduction

François-Xavier Albouy, Directeur de recherche, Chaire TDTE.

Ce symposium est organisé par la Chaire TDTE en partenariat avec le réseau EIDLL qui regroupe 18 centres de recherches en économie. Un remerciement tout spécial doit être adressé à l'OCDE qui est un partenaire associé à notre réseau EIDLL et qui nous fait bénéficier de son expérience internationale.

Le vieillissement n'est probablement pas, par nature, favorable à la croissance de long terme. On le sait il y a un débat sur ce sujet qui n'arrive pas à décider si le vieillissement réduit la croissance potentielle ou s'il n'a pas d'effet. Nous avons choisi un angle un peu différent pour sortir de ce débat. La vraie question pour nous est : Comment faire pour que le potentiel de croissance qui vient des 10 ans d'espérance de vie gagnées en 40 ans soient pleinement réalisés ? C'est donc plus une affaire de politiques publiques et d'organisation sociale et économique. Et pour cadrer la réflexion, nous proposons de réfléchir à partir des notions de bien-être ou bonheur subjectif pour lesquelles un corpus de littérature très riche : économie, médecine et psychologie existe depuis déjà trente ans. Peut-être, ce phénomène global du vieillissement est-il l'occasion de repenser la dynamique économique et sociale à partir de critères comme le bien-être ?

Le bien-être réagit à des variables qui sont moins les patrimoines, les richesses ou les revenus, mais le développement des capacités, l'altruisme, l'environnement, la connaissance, le souci de soi... Le bien-être ou bonheur ressenti est une mesure de la satisfaction sociale et économique de plus en plus utilisée. Toutes les enquêtes montrent que le bonheur/bien-être est moins relié aux revenus ou la richesse, mais essentiellement à trois champs :

- L'activité économique au sens où cette activité permet de développer ses « capacités ». Elle prévient la solitude et son effet est très fortement amplifié par l'altruisme. Elle permet aussi de gagner de la liberté et de la respectabilité sociale.
- Le souci de soi avec en premier lieu, la santé et des comportements de prévention. Le bonheur modifie le génome et réduit la fragilité aux infections comme la méditation, le sport...
- La connaissance et l'acquisition de savoirs, la curiosité, la découverte, l'éducation...

Si plus du quart et bientôt près du tiers de la vie se déroule après 60 ans, alors il est impératif de penser l'activité, la prévention et l'acquisition des savoirs pour cette nouvelle période de la vie que d'autres ont appelé le Quatrième âge. Par ailleurs, il y a bel et bien un lien entre l'âge ou le cycle de vie et le bien-être puisqu'un peu partout dans le monde, on observe un creux dans le bien-être ressenti autour de quarante ans. C'est peut-être, le moment où le bonheur passe de la recherche du plaisir à l'épanouissement... Enfin, il y a une certaine évidence à considérer le bien-être avec l'âge, comme un but individuel et

collectif à atteindre : plus on vieillit, plus on a besoin de bien-être et si on ne l'a pas acquis ou développé, il est parfois trop tard. La demande individuelle et collective pour le bien-être est plus urgente avec l'âge.

Et pendant ces deux demi-journées, nous vous invitons à réfléchir sur la définition que nous posons du vieillissement et du bien-être. Le bien-être, pour nous, ce sont des conditions de vie jugées satisfaisantes et une activité socialisée sous une forme ou une autre à tous les âges de la vie. Nous vous proposons donc à partir de cette définition simple de réfléchir à ce qu'il se passe lorsque la politique des retraites, de santé, du logement, de l'aménagement des territoires sont évaluées pour augmenter les critères de bien-être et de bonheur. En définitive, une sorte d'écologie des âges. La première partie s'intéressera donc à la définition des conditions de vie satisfaisantes au regard de la santé, du logement, des territoires ou du climat.

Trois tables rondes ouvrent le premier round. L'une sur la « Transition climatique, transition démographique : quelles conséquences sur la santé ? ». Une table ronde sur les « Transferts de patrimoine entre générations et leurs effets sur la croissance » et enfin une table ronde sur la « Prévention de la dépendance : la fragilité, porte d'entrée de la dépendance ? »

Le second round de l'après-midi commencera par une table-ronde de réflexions autour de la macroéconomie du vieillissement : « Quels effets du vieillissement sur les variables macroéconomiques ? ». Une table-ronde sur les « Territoires, technologies, longévité : quelles solutions ? » et un débat autour de « L'opportunité d'une assurance dépendance obligatoire ? »

Une première conclusion partielle sera donnée par Alain Villemeur directeur scientifique de la chaire TDTE sur les effets du vieillissement sur la croissance. Et enfin, la journée se terminera par une séance plénière sur : « Croissance et bien-être face au vieillissement brutal : les expériences significatives en Amérique latine »

L'Amérique Latine connaît un vieillissement rapide et très prononcé qui demande des adaptations politiques spécifiques et rapides. Quelles sont les expérimentations les plus significatives en cours ?

Nous avons l'opportunité d'avoir tous ces invités d'Amérique latine grâce à notre proximité avec Hector Villareal du Centro de Investigación Económica y Presupuestaria (CIEP) et de l'Université de Monterey au Mexique avec qui nous souhaitons développer, sur le modèle de la chaire TDTE et du réseau EILL, des structures de recherche sur les politiques du vieillissement.

Le lendemain, nous poursuivrons notre voyage avec des débats très centrés sur l'organisation des retraites et du marché du travail et sur comment faciliter une activité à tous les âges avec la « Gig Economy et le revenu de base universel : quelles conséquences pour les seniors? », suivi d'un débat sur « Comment prévenir les inégalités devant l'âge ? »

et « Quels sont les liens entre retraite, croissance et bien-être ? », « La société digitale et les seniors : exclusions ou opportunités ? », « Investir dans la prévention pour mieux maîtriser les dépenses de santé ? et en particulier la prévention au travail », ou « Comment favoriser l'employabilité dans une société vieillissante, confrontée au digital ? ».

La conclusion générale de nos débats sera donnée par Jean-Hervé Lorenzi Professeur titulaire de la Chaire.

Ce cheminement doit nous permettre d'obtenir des résultats dans notre compréhension du vieillissement et des politiques optimales pour l'accompagner.

Au nom de Jean-Hervé et de tous les organisateurs et de tous nos partenaires, je vous souhaite la bienvenue à Paris et d'excellents travaux.

Tables rondes session 1

Table ronde n°1 : « Transition climatique, transition démographique : quelles conséquences sur la santé ? »

Jean-Marie Robine, Directeur de recherche, Inserm

La canicule de 2003 a marqué un tournant en Europe. En 2007, soit 4 ans après, nous pouvions enfin évoquer, dans un article devenu une référence, le chiffre de 50 000 décès en une dizaine de jours dans les 12 à 14 pays concernés. Si la surveillance sanitaire permanente de pays comme les Pays-Bas, la Belgique, la France ou l'Angleterre a permis d'obtenir des chiffres rapidement, le déficit d'informations liées aux événements climatiques était colossal pour d'autres, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse où Genève avait pourtant enregistré 400 morts supplémentaires sur cette période.

De premiers travaux avaient pourtant montré qu'une première vague de canicule, celle de Chicago par exemple, est toujours mortelle, mais ne l'est plus si elle se reproduit 15 ans plus tard, comme si une forme d'apprentissage permettait d'appliquer des mesures capables de limiter son impact. Or, en France, au lendemain de la canicule de 2003, certains ont évoqué ce que les épidémiologistes appellent un « effet de moisson », les individus les plus fragiles étant frappés, les décès sont ensuite moins nombreux quelques semaines après. La canicule, en revanche, a engendré une surmortalité jusqu'à la fin de l'année, la sous-mortalité n'intervenant que l'année suivante et le niveau attendu ou normal de mortalité jamais atteint en raison de la nouvelle attention portée aux personnes âgées.

Pour ceux qui travaillent sur les limites de la longévité humaine, la mortalité infantile étant vaincue, les sociétés ont à faire face à la seule mortalité des personnes âgées, une mortalité que l'on reporte ou repousse toujours plus depuis les années 1940. C'est là ce que l'on appelle la « révolution de la longévité ». Avant cette date, on enregistrerait un pic de

mortalité en début de vie, un plateau entre 30 et 50 ans, puis une augmentation suivie d'une diminution. S'il existe, aujourd'hui, un vrai décalage des âges de la vie comme le montre l'âge où décèdent, en majorité, les femmes, soit plus de 90 ans, il n'en reste pas moins vrai que ce sont des individus très fragiles pour lesquels deux à trois jours de forte chaleur peuvent être fatals. Si, historiquement, le froid a pu tuer, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Quel est le responsable ? La température, le climat, la pollution lors des canicules ? Ce que l'on peut seulement avancer, c'est que le changement climatique aura ses gagnants et ses perdants.

Gaël Giraud, Chef économiste, AFD

Le GIEC identifie plusieurs scénarios de réchauffement global. Le RCP 8.5, le plus dramatique, mais sur lequel nous sommes engagés, porte la température à plus quatre degrés à la fin du siècle. Plus un seul climatologue ne pense que le scénario 2.6, soit plus deux degrés à la fin du siècle, soit réaliste. Pour l'AFD, suite à ses simulations, le défi n'est plus d'atteindre cet objectif, mais d'en rester le plus proche possible.

Le dérèglement climatique va se manifester à travers différents événements extrêmes. En premier lieu, le niveau de la mer, dans le scénario médian, devrait s'élever de deux mètres à la fin du siècle, entraînant l'immersion d'une grande partie des littoraux, de New-York, par exemple, si d'immenses digues ne sont pas construites, et le déplacement massif de populations, un facteur de mortalité qui n'est pas encore pris en compte.

La fonte des glaciers, ces fournisseurs gratuits d'eau potable, va augmenter puis réduire le débit des fleuves. Le Gange, l'Indus, le Mékong, le Yang, fleuves qui irriguent l'ensemble du continent asiatique, une fois les glaciers de l'Himalaya fondus, ne couleront plus pendant la saison sèche. Sans pouvoir pratiquer l'agriculture, les populations seront obligées, là encore, de se déplacer.

Enfin, l'érosion des sols aura un impact indirect sur la mortalité tout comme la raréfaction progressive des nappes d'eau souterraines accessibles. Or il est impossible d'obtenir des informations sur la mortalité que ces phénomènes vont engendrer, excepté sur le phénomène extrême des canicules où l'arbitrage entre chaleur et humidité est déterminant. Les 35° à Saïgon, avec le taux d'humidité qui y règne en juillet et août, sont beaucoup plus difficile à supporter que les 42° au Tchad. Un temps très chaud et très humide est le scénario le plus impropre à la vie humaine.

En termes de projections, si la courbe reste celle, dramatique, du RCP 8.5, la surface terrestre soumise à plus de 20 jours par an de canicule létale, impropre à la vie humaine, frôlera les 50% en 2100 et la part de la population impactée, les 75%. L'Afrique tropicale, l'Asie du Sud-Est, le nord de l'Australie et une grande partie de l'Amazonie atteindront plus de 200 jours par an... Si l'Europe n'est pas touchée, la côte Est des États-Unis, en revanche, connaîtra plus de 75 jours par an de canicule létale. Si le scénario RCP 4 est moins dramatique, le RCP 2.6 est désormais hors de portée.

Ces projections sont à mettre en perspective avec un événement démographique

unique. La population africaine va atteindre en 2050 plus de deux milliards de personnes et c'est cette population très jeune qui va devoir affronter le dérèglement climatique.

Boris Solier, Maître de conférences, Université de Montpellier

La transition énergétique est un concept qui recouvre des réalités très différentes. Au nom de l'indépendance énergétique, les États-Unis se sont lancés dans l'extraction du gaz de schiste. Dans les pays émergents, la transition sert à maintenir le cap d'une croissance effrénée. Dans les pays européens, elle signifie baisser la consommation des énergies fossiles au profit des renouvelables, ce qui se traduit par la relance du nucléaire en Angleterre, par son retrait en Allemagne...

Si l'on veut quitter la trajectoire de 4 à 6 degrés supplémentaires, la solution est de réussir la transition bas carbone. Un système énergétique organise toujours le lien entre les ressources primaires et les usages finaux, en passant par la transformation et la distribution de l'énergie. La transition désigne, quant à elle, le long processus qui modifie ce système en profondeur. La maîtrise du feu représente la première transition, l'agriculture et la domestication des animaux dont la force permet de produire plus, la seconde. Les deux reposent sur l'énergie qu'est la biomasse. La troisième naît de l'usage du charbon, la machine à vapeur inaugurant la première révolution industrielle au XIXe siècle, puis du pétrole et du gaz avec ces deux innovations majeures du 20e, l'électricité et la machine à combustion.

80% de notre consommation d'énergie est aujourd'hui fondée sur les énergies fossiles car, lors de toutes ces transitions, la nouvelle source ne s'est pas substituée pas à l'ancienne, mais s'est ajoutée. D'autre part, si la croissance a reposé pendant très longtemps sur la biomasse, elle s'est accélérée pendant 150 avec le charbon comme énergie centrale, puis avec l'arrivée au milieu du 20^e siècle du pétrole et du gaz. Les énergies se sont donc ajoutées les unes aux autres, mais aussi de manière de plus en plus rapide.

Cet empilement a produit une escalade de CO₂, avec des émissions venues de l'usage des terres, de la déforestation, de l'agriculture auxquelles il faut ajouter celles, bien plus importantes, du charbon, puis du pétrole et du gaz. Or l'un des moteurs de ces transitions n'est autre que l'évolution de la population mondiale qui est passée, en un siècle, de 1,6 milliard à 6 milliards. Et si la population a été multipliée par 4, la consommation d'énergie l'a été par 9. Une évolution qui masque des inégalités lorsque l'on sait qu'un Américain consomme 5 tonnes d'équivalent pétrole par an, un Européen, 3 tonnes, un Chinois 2 tonnes et les pays d'Afrique ou l'Inde en dessous d'une tonne.

Aujourd'hui, ces énergies fossiles deviennent rares, d'où la nécessité d'une taxe carbone. D'autre part, pour réussir la transition bas carbone, le renouvelable doit se substituer au fossile et non pas s'y ajouter. Enfin, la réduction de la consommation par tête ne peut se faire sans que les pays riches montrent l'exemple afin de rétablir une certaine équité entre les pays.

Table ronde n°2 : « Faciliter les transferts de patrimoine entre générations : quels effets sur la croissance ? »

Arnaud Jacquillat, Directeur général, Associés en Finance

Comment utiliser les dix années gagnées depuis 40 ans pour favoriser la croissance ? La liquéfaction du patrimoine des séniors est l'une des réponses possibles. D'autre part, on a dit : « le bien-être, c'est donner ». La vente anticipée occupée, la VAO proposée par la Chaire TDTE, nourrit cette ambition puisque l'un de ses objectifs est de transmettre plus tôt à sa descendance une partie de son patrimoine en liquide, à un âge où les besoins des héritiers sont donc plus importants, en termes de logement par exemple.

Le principe de la VAO est de monétiser, ou encore de « désimmobiliser », une partie du patrimoine immobilier. C'est un véritable stock que détiennent les plus de 65 ans au moment où nos économies peinent à accroître la circulation des biens, des personnes et donc de l'argent. La première question est de savoir comment faire revenir les investisseurs institutionnels dans l'immobilier résidentiel qu'ils ont déserté en raison de ses nombreux risques comme la vacance élevée, la faible rentabilité. Or la conjoncture actuelle est porteuse avec des taux d'intérêts très bas, un faible nombre de nouveaux projets commerciaux et la recherche de nouveaux rendements.

Intéresser l'investisseur, c'est lui proposer un prix, donc un rendement. Selon l'attractivité du territoire concerné, la décote du bien est différente, moindre en zone tendue, plus importante ailleurs. L'investisseur décompose la valeur du bien immobilier entre ce qu'il verse, soit la taxe foncière, les charges non récupérables, l'entretien, et ce qu'il reçoit, soit les loyers actualisés et la valeur terminale ou le prix de vente du bien au décès du senior. Le niveau de rentabilité à proposer est de 6% en zone 1, à Paris, Nice, Biarritz..., de 7% en zone 2, dans les métropoles régionales, de 8% en zone 3 ou rurale. Pour obtenir de tels TRI (taux de rentabilité pour l'investisseur), la décote du bien d'un senior de 65 ans est de 16,5% en zone 1, de 25% maximum en zone 2 et 3. Pour les seniors qui souhaiteraient un loyer de 50% moins cher que le prix du marché, la décote s'élève à 45% en zone 1.

Après avoir monétisé le bien, l'objectif est de le transmettre. Le senior reçoit ainsi un capital dont le montant de ses loyers a été déduit. Pour un senior de 65 ans dont l'espérance de vie est de 20 ans, la VAO lui permet donc d'obtenir et de transmettre une partie de son patrimoine 20 ans plus tôt. Le potentiel de liquéfaction à 65 ans en zone 1 est de l'ordre de 40%, soit 380 000 euros pour un bien d'un million. Enfin, à l'exception de la zone 3, la VAO est aussi une possibilité de financer la dépendance qui touche les plus âgés.

D'un point de vue économique, ce modèle fonctionne excepté en zone 3 où la valeur des biens est à la baisse. Une garantie apportée par l'État pourrait être une solution pour que ce dispositif soit présent sur tout le territoire.

Eric Guillaume, Président, Virage-Viager

Le viager traditionnel représente un aléa car sur les deux personnes en présence, dans un face à face quelque peu morbide, il y a toujours un gagnant et un perdant sans qu'on le sache à l'avance. La VAO, comme le démembrement, relèvent d'une autre logique grâce à la médiation d'un institutionnel. Si le viager existe, certains ne pouvant devenir propriétaires que par ce biais, il ne se développe guère, l'offre étant bien supérieure à la demande. Enfin, il ne repose pas sur les mêmes valeurs économiques comme l'espérance de vie ou le rendement locatif dans la mesure où la négociation, la transaction se font de gré à gré entre les parties prenantes.

Dans le démembrement traditionnel en revanche, des institutionnels interviennent et achètent non pas un, mais de nombreux biens, mutualisant ainsi le risque de longévité. Depuis 2012, certains en ont fait une gestion d'actifs, avec des règles précises, évitant par-là l'aléa, le rapport de force entre individus. Or un investisseur se projette dans la liquidité du bien qui est bien différente selon qu'il s'agisse un immeuble haussmannien parisien, un appartement au centre de Bordeaux ou une maison isolée à 40 km de Limoges. Si l'objectif du dispositif est de fluidifier le patrimoine des séniors, leur permettre de transmettre un capital ou de financer leur dépendance, l'investisseur doit pouvoir gagner de la visibilité sur le bien qu'il achète et revendre dans x années.

Sur les rendements locatifs, il faut garder à l'esprit qu'il existe un seuil psychologique à ne pas dépasser. Si l'on annonce à une personne que son bien vaut 800 000 euros, qu'on lui donne immédiatement un capital de 500 000 euros, les 300 000 euros restants représentant la valeur d'usage du bien qu'il occupe, la somme donnée peut lui paraître insuffisante. Dans le cadre de la VAO, il doit payer un loyer, un droit d'usage, ce qui peut être difficile à lui faire entendre. Or qu'il s'agisse de la VAO ou du démembrement, la valeur du bien est toujours expertisée par un tiers, valeur à laquelle on soustrait le droit de jouissance pendant l'espérance de vie et dont le solde, dans le cadre de la VAO, est versé en une seule fois. Quant au démembrement actuel, il ne propose pas de rentes, ce qui relève des compétences d'un assureur et non d'un gérant d'actifs ou de fonds.

Si ce dispositif vaut pour les biens détenus par des seniors, en particulier en zone urbaine, il est fort possible que l'acquisition d'un logement se fasse à l'avenir sous la forme d'un démembrement, avec une partie de nue-propriété détenue par un institutionnel ou une foncière, et une partie d'usage ou d'usufruit payé par les personnes en fonction de leur espérance de vie. La notion d'usage, privilégiée par Uber, a des chances de se développer dans l'immobilier neuf.

Kevin Beaubrun-Diant, Maître de conférences, Université Paris-Dauphine et chercheur au LEDA

Plusieurs dispositifs permettent de transformer la richesse immobilière, immobilisée, en richesse liquide, financière. En France, il est impossible, dans le cadre des institutions, de consommer sur la base de sa richesse immobilière, ce qui est pourtant le cas dans les pays

anglo-saxons par des mécanismes d'extraction hypothécaires. La consommation dépend ainsi des revenus et du patrimoine financier.

Dans le cadre des travaux de la Chaire TDTE, nous avons cherché à établir l'intensité de la relation entre la consommation des ménages français et leur structure patrimoniale. La richesse immobilière n'ayant pas d'impact sur la consommation, au contraire de la richesse mobilière, la liquéfaction est un plus pour la croissance. Ensuite, l'exercice consiste à tester l'impact sur le PIB de la consommation des biens, en particulier non durables, et à modéliser pour chaque ménage français le dispositif de VAO proposé par la Chaire.

Deux facteurs sont prépondérants dans ce modèle : le taux de participation des agents et le montant transmis. La structure de la richesse des ménages d'immobilière devient mobilière, ce qui permet de mesurer l'accroissement de la consommation de ces ménages, imputable à ce choc de revenus. En agrégeant cette consommation supplémentaire, on peut dire de combien elle a varié et calculer son impact sur le PIB.

Des trois variables clés qui déterminent l'intensité de l'impact sur le PIB, le taux de participation, la part de la richesse transmise et l'âge du ménage bénéficiaire, c'est la première qui a l'impact le plus important sur le PIB, de 3 à 4 fois supérieur aux transferts. Sur l'âge des bénéficiaires, l'effet des quadragénaires est deux fois fort que celui des trentenaires ou quinquagénaires.

Guillaume Pasquier, Responsable développements fonciers, La Française.

Les institutionnels réfléchissent aux moyens de revenir sur le marché de la résidence principale dans le contexte actuel de baisse des taux et des rendements dans les actifs de bureau, mais aussi de cette évolution sociétale qui est celle du travail à distance. Certains paramètres changent, d'autres se perpétuent comme le niveau des impayés, la vacance, etc. La Française, par exemple, a créé un fonds, Certivia, qui achète du viager selon la loi des grands nombres et propose un nouveau concept, celui de propriété à vie, proche des dispositifs évoqués.

La VAO permet de transmettre plus tôt, ce qui est pertinent au regard de l'âge auquel on hérite aujourd'hui, 59 ans. D'autre part, les notaires avancent que 95% des biens immobiliers transmis sont automatiquement vendus. Preuve est faite que les personnes souhaitent hériter sous une autre forme, plus sécable, liquide et plus adaptée aux besoins.

Concernant l'intérêt de l'investisseur, les taux d'actualisation sur les zones 1, 2 et 3 sont à l'évidence différents, car moins les zones sont tendues plus le taux d'actualisation est élevé, mais l'écart entre eux semble trop faible. Un investisseur institutionnel sait à combien il achète, sait à quel rendement s'attendre quelle que soit la zone. En revanche la valeur terminale est le paramètre où l'écart est considérable. Des TRI de 4,7,10 semblent plus pertinents que 6,7,8.

Une autre remarque porte sur cet effet psychologique à payer un loyer pour un logement dont on a été propriétaire. Si l'investisseur compte sur la stabilité de ce nouveau

locataire, il doit proposer un loyer sensiblement inférieur au marché locatif.

Enfin, il faut bien positionner le produit car l'une de ses grandes vertus est de sortir les personnes du piège de la propriété, une situation dans laquelle elles ont un tel intérêt économique à ne pas déménager qu'elles ne le font pas. Un individu, par exemple, propriétaire d'un bien dans une zone où le marché de l'emploi est peu dynamique, s'il perd son emploi et ne peut vendre, il se ferme à toute embauche. Et pour celui qui a contracté une VAO et qui, 10 ans plus tard, se trouve dans une situation financière dramatique, quelle est la solution ? Il faut peut-être coupler ce dispositif avec une aide à partir si besoin. Ce sont des questions que vont se poser les ménages et leurs héritiers.

Table ronde n°3 : « Prévention de la dépendance : la fragilité, porte d'entrée de la dépendance ? »

Françoise Forette, Professeur de médecine, Directrice générale, ILC-France, modératrice.

La fragilité est un concept médical dont la valeur prédictive et préventive est fondamentale. Il s'agit d'un syndrome lié à la baisse de certaines fonctions physiologiques avec l'âge, baisse qui se traduit par la difficulté à répondre à un stress, entraîne un risque majeur d'hospitalisation ou de décès et, surtout, de passage à la dépendance.

La prévention de la fragilité n'est autre que celle de la dépendance. Son phénotype est très bien identifié avec une sensation d'épuisement, une diminution de la force musculaire, une activité réduite et une dénutrition. Or tous ces symptômes sont réversibles, d'où l'intérêt d'un diagnostic précoce pour éviter le passage à la dépendance qui, elle, est irréversible.

Florence Jusot, Professeur d'économie, Université Paris-Dauphine

L'allongement de l'espérance de vie n'a pas gommé les inégalités importantes qui existent entre les groupes sociaux, en particulier les moins favorisés dont la mortalité est plus élevée. Les travaux de ces dernières années ont montré que ces inégalités face à la mortalité, notamment la mortalité évitable, ont légèrement augmenté chez les hommes.

En prenant les données de l'enquête SHARE de 2000 à 2015, il est possible d'étudier l'évolution de la fragilité en Europe. Pour la population globale des 50 ans et plus, la fragilité est de l'ordre de 10%, un chiffre assez stable depuis 2005. En revanche, par groupes d'âge, il y a une augmentation très élevée de la fragilité avec l'âge et une très forte inégalité entre genres. Les femmes sont, à chaque âge, plus fragiles que les hommes, particulièrement après 75 ans, soit 35% d'entre elles en 2015. Cette évolution entre genres au cours de la période est particulièrement patente en France.

Deux indicateurs sont particulièrement pertinents pour déterminer les facteurs socio-économiques de la fragilité. En premier lieu, l'éducation : entre des individus de 75 ans et plus qui n'ont obtenu que le certificat d'études et ceux qui ont atteint le niveau du supérieur, la prévalence est beaucoup plus marquée chez les moins éduqués, et beaucoup plus faible chez

les hommes les plus éduqués en France. La connaissance protège contre la fragilité. Le second indicateur est la difficulté à joindre les deux bouts, un indicateur plus performant que le revenu concernant les retraités. Là encore, ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts ont une fragilité plus élevée, en particulier marquée les femmes françaises.

En Europe, sur la même période, on observe chez les 75 ans et plus une même légère diminution de la fragilité chez les hommes, mais moins marquée qu'en France, et une stabilité chez les femmes. Concernant les inégalités socio-économiques, le scénario est différent avec une très légère diminution de la fragilité chez les hommes les plus favorisés, mais une très forte augmentation de la fragilité chez les femmes les moins éduquées. Sur la difficulté à joindre les deux bouts, ce même scénario se reproduit.

Si la fragilité de l'ensemble de la population paraît très stable, ce premier constat cache de grandes divergences entre les groupes d'âge, les genres et les statuts socio-économiques des personnes. Ce sont les femmes les moins favorisées qui sont les plus exposées à la fragilité. Ce qui est le signe d'une persistance, voire d'une augmentation des inégalités sociales de santé.

Jean-Philippe Natali, Médecin spécialisé en santé publique et en médecine sociale, HU-Paris Centre site Broca et DGCS

Le plan national d'actions de prévention de la perte d'autonomie élaboré en 2015 et annexé à la fameuse loi d'adaptation de la société au vieillissement, présente trois défauts. La première relève de l'absence de temporalité, le second de l'absence de gouvernance dédiée comme un comité de suivi, le troisième de l'absence de financement dédié.

Avec la nouvelle mandature, la Ministre a rendu publique sa stratégie nationale de santé fin 2017, qui fixe les grandes orientations en matière de politique de santé pour les cinq prochaines années. Elle s'articule autour de plusieurs axes. Une première porte sur la promotion de la santé dans tous les milieux et à tous les âges de la vie. Une deuxième traite des inégalités sociales et territoriales de santé.

Sur la promotion de la santé, le Ministère a élaboré le plan « priorité prévention », annoncé lors du comité interministériel de la santé fin mars 2018, ce qui témoigne de la volonté du gouvernement d'aller dans ce sens. L'objectif est de construire un environnement favorable à la santé aux différents âges de la vie, en suivant la notion élaborée par l'OMS du bien-être. Ce plan s'adresse aux personnes qui traversent ces quatre périodes de la vie : la grossesse en pleine santé, la santé des enfants et des jeunes, la santé des adultes de 25 à 65 ans, le bien vieillir et la prévention de la perte d'autonomie.

Le plan « priorité prévention » dédié au bien vieillir s'articule autour de la santé au quotidien et des services médicaux et sociaux. C'est ainsi que des actions spécifiques ont été élaborées en lien avec le passage à la retraite, des bilans de santé de prévention gratuits à partir de 60 ans, des informations sur le bien manger, le bien bouger, le lien social et la lutte contre l'isolement.

Sur l'offre sanitaire et sociale de la santé concernant le parcours des séniors, des actions de prévention spécifiques sont menées pour repérer les fragilités en EHPAD et pour prendre en charge les personnes précaires. Sans compter le repérage des personnes fragiles sur les territoires en cas de canicule, en lien avec les observatoires de fragilité de la CNAV et les registres des municipalités.

Ces actions ne relèvent pas toutes du ministère de la santé. S'appuyer sur une dynamique interministérielle pour mener des actions transversales évite de « sanitariser » les questions.

Dagmar Soleymani, chargé d'études scientifiques, Santé publique France

L'action conjointe européenne Advantage, à laquelle participent le Ministère de la Santé et Santé publique France, en particulier son unité sur les personnes vulnérables, travaille sur une approche globale pour un vieillissement en bonne santé et donc prévenir et prendre en charge la fragilité. Celle-ci ne relève ni de la maladie, ni d'un vieillissement normal, mais d'un syndrome réversible qu'il faut détecter et prendre en charge à temps. Cette action, face à l'augmentation de la population âgée en Europe, tente de repousser dans le temps les états de dépendance.

Advantage s'appuie sur la définition de l'OMS de la fragilité : « la fragilité peut être considérée comme étant une régression progressive des systèmes physiologiques liée à l'âge qui entraîne une diminution des réserves de capacités intrinsèques, ce qui confère une extrême vulnérabilité liée aux facteurs de stress et augmente le risque d'une série d'effets négatifs sur la santé ». Cette action s'inscrit dans le programme de la DG santé de la Commission européenne qui pour son plan quinquennal 2014-2019 fait de la prévention de la fragilité l'une de ses priorités.

Une première action, de 2015 à fin 2017, dont l'objectif était de développer un modèle de partage de référence et des outils innovants, a réuni 11 partenaires dans 6 États membres. Advantage, avec 22 États et 33 organisations, est plus ambitieuse. Dirigée par le gériatre espagnol Leocadio Rodriguez Manas, elle se donne jusqu'à la fin 2019 pour élaborer une compréhension de la fragilité commune à tous les États membres. Ses priorités sont de sensibiliser les parties prenantes, décideurs et politiques, de proposer une stratégie européenne sur la prévention, le repérage précoce, l'évaluation et la prise en charge et, enfin, d'inviter à des changements importants dans l'organisation des systèmes sanitaires et sociaux en Europe. En 2017, ce programme a fait un point exhaustif sur l'ensemble de la littérature concernant ces sujets et sur les bonnes pratiques dans les États membres. En 2018, un questionnaire a été envoyé aux ministères des différents États pour évaluer les dispositifs destinés à prévenir et prendre en charge la fragilité. En 2019, un rapport final doit être rédigé avec des recommandations d'ordre politique dont discuteront ensuite les États lors d'une réunion à Madrid afin d'établir une feuille de route.

Fati Nourhashemi, Gériatre, Hôpital La Grave, Toulouse

Pour l'OMS, la prévention de la dépendance et le repérage de la fragilité est une priorité face au vieillissement de la population mondiale. Les Brésiliens ont gagné, en moins de 50 ans, 20 années de vie supplémentaires. En 2015, un Iranien sur dix avait plus de 60 ans et, dans 35 ans, un sur trois. D'autre part, le rythme de ce vieillissement mondial s'accélère. À titre préventif, l'OMS a publié en 2015 un rapport sur le bien vieillir et le vieillir en santé défini comme « le maintien des capacités fonctionnelles et de well being » ...

Pour bien vieillir, la population doit garder son autonomie, sa mobilité, maintenir des liens sociaux et rester productif. Selon l'OMS, trois facteurs déterminent le bien vieillir : les capacités intrinsèques, soit les ressources sans lesquelles on devient fragile et dépendant ; l'environnement, socio-économique et familial ; enfin, l'interaction entre ces deux paramètres.

Par capacités intrinsèques, selon l'OMS, il faut entendre la cognition, dont la mémoire, la mobilité, dont l'équilibre, la vitalité ou la force motrice, les capacités sensorielles comme l'audition et les éléments psychologiques dont la dépression qui est très peu diagnostiquée. Lorsque ces capacités baissent, si on détecte cette diminution, il est possible d'agir pour repousser la dépendance fonctionnelle car, à ce stade, le phénomène est réversible.

Les systèmes de santé qui, dans la plupart des pays, s'organisent autour des pathologies, ne mesurent pas ces capacités intrinsèques et n'interviennent qu'une fois la personne tombée en dépendance. Or le suivi de ces capacités intrinsèques permettrait de prévenir cet état, de détecter les fragilités, de les traiter selon la capacité atteinte afin que la personne retrouve son état stable.

L'OMS veut, d'ici 2025, diminuer le niveau des populations dépendantes de 15 millions à travers le monde. Cela ne peut se faire que si l'organisation des soins est intégrée, prend en compte la globalité de la personne vieillissante. Or, pour l'heure, les systèmes de santé sont fragmentés, chaque pathologie ayant son spécialiste, le plus souvent éloigné du domicile des patients. L'objectif serait de créer l'hôpital hors les murs, de lutter contre cette ségrégation qu'est l'âgisme, mesurer et optimiser les capacités intrinsèques des personnes.

Tables rondes, session 2

Table ronde n°4 : « Quels effets du vieillissement sur les variables macroéconomiques ? »

Monsterrat Botey, Chercheuse, Université d'Orléans

Dans le cadre du vieillissement de la population et des inégalités de patrimoine, quels seraient les effets d'une taxation des loyers imputés en France ? Le fait de ne pas les taxer

favorise les personnes âgées dont les revenus sont élevés, ce qui n'est pas sans faire penser au personnage de Scrooge chez Dickens, un homme vieux, riche et avare...

Les inégalités de patrimoine sont ici abordées sous un angle intergénérationnel. La taxation peut être un outil pour lutter contre la concentration du patrimoine entre les mains des plus âgés, un des effets du vieillissement car cette population vit plus longtemps et jouit de ses biens jusqu'à un âge très avancé.

Pour remédier à cette concentration, certains proposent des solutions fiscales en faveur des donations et une taxation plus lourde des héritages. En France, selon l'INSEE, 10% des ménages les plus aisés détenaient presque 50% du patrimoine en 2016. Si l'accumulation générationnelle du patrimoine n'a rien que de très normal dans un pays vieillissant, il s'est concentré en net, déduction faite des dettes, chez les seniors avec une plus-value très importante entre 1997 et 2010.

Les loyers imputés, « imputed grants », reposent sur l'idée de taxer le loyer que les ménages devraient payer s'ils n'étaient pas propriétaires. Cet impôt a existé en France entre 1914 et 1965 dans le but de ne pas retrouver le niveau de concentration du patrimoine de la Belle Epoque. Il a été aboli pour favoriser l'accès à la propriété et, selon Piketty, la concentration a retrouvé, de nos jours, son niveau d'avant le Premier conflit mondial.

Or cette forme de subvention au logement représente un montant bien supérieur aux diverses aides au logement. Le micro-simulateur TAXIPP, conçu par Landais, Saez et Piketty, met en relation différentes enquêtes françaises, ce qui permet d'avoir une base fiscale unique à partir de laquelle il est possible de simuler différents impôts. À partir de l'impôt sur le revenu, un premier scénario prend la base de 2005 pour le loyer imputé calculé selon Piketty, déduit la dépréciation du capital pour les propriétaires de plein droit et les intérêts de l'emprunt pour les accédants, un résultat que l'on ajoute dans la base de l'impôt sur le revenu.

Si les loyers imputés étaient à nouveau taxés, les accédants devraient déboursier autour de 100 euros par an, les propriétaires de plein droit, beaucoup plus. Ce sont les déciles les plus favorisés qui, aujourd'hui, sont épargnés et bénéficient de cette « niche fiscale ». Et la hausse des prix de l'immobilier a creusé un peu plus les inégalités intergénérationnelles.

Karine Gente, Professeur d'économie, AMSE, Aix-Marseille Université

Dans le contexte européen, d'une économie intégrée, le lien entre vieillissement et compétitivité prix a ses propres spécificités. Le vieillissement modifie les variables macroéconomiques car il affecte la taille et les caractéristiques de la population active, donc le niveau de production. D'autre part, il transforme le type de biens consommés, plutôt des services, ce qui a des conséquences sur la compétitivité. Enfin, il touche l'épargne, selon la législation des pays. Avec moins d'actifs et plus de retraites à financer, elle devrait être à la baisse, ce qui n'est plus vrai avec l'allongement de la durée de la vie et l'incertitude qui pèse sur les systèmes de retraite.... En effet, ce sont les 45-64 ans qui ont des taux d'épargne élevés car, avec de meilleurs revenus, ils anticipent leur retraite ou une éventuelle transmission.

Sur le vieillissement, en prenant le ratio de dépendance ou ratio de la population âgée de plus de 65 ans sur le ratio de la population active, les 15-64 ans, la disparité est grande d'un pays à l'autre avec, par exemple, un ratio de dépendance plus élevé que la moyenne en Pologne, 53%, et en Finlande, 60%. Sur les taux de croissance démographique, certains pays ont un ratio relativement faible, voire négatif en Europe centrale dont une partie de la population a émigré et où l'espérance de vie est moins élevée. Cette asymétrie est source de problèmes dans le cadre européen.

Au sein de la zone Euro, les taux de change nominaux sont fixes entre les pays de la zone. Cette rigidité ralentit l'ajustement des prix relatifs entre les pays européens, et contraint les variations de la compétitivité prix relative d'un pays à l'autre. Elle prive la zone d'un mécanisme de retour automatique à l'équilibre du compte courant : un pays qui accumule des créances massivement sur l'étranger ne voit pas sa compétitivité se détériorer systématiquement (par le biais d'une appréciation du taux de change), empêchant un retour à l'équilibre rapide du solde commercial et des flux de capitaux. Dans ce contexte, cet article étudie l'impact du vieillissement de la population sur les prix relatifs et les flux de capitaux entre pays européens. Il montre que le vieillissement entraîne une détérioration de la compétitivité d'équilibre qui en l'absence d'ajustement provoque un mésalignement - écart entre la compétitivité d'équilibre et sa valeur observée. De tels mésalignements peuvent entretenir des déséquilibres persistants des flux de capitaux entre pays comme ceux observés depuis la crise de 2008.

Du fait de l'imparfait ajustement des prix relatifs, ces déséquilibres perdurent en Europe et dépassent largement les 5% du PIB (Allemagne, Irlande, Pays Bas en 2017). Les chocs affectant la structure démographique des économies européennes sont susceptibles, lorsqu'asymétriques, de provoquer ces mésalignements. Les mouvements migratoires peuvent également provoquer des ajustements du même type, s'ils sont asymétriques. Ils risquent d'entretenir l'épargne excédentaire issue en particulier des pays du Nord. Cette épargne excédentaire est responsable des taux d'intérêts très bas qui permettent aux pays du Sud de l'Europe d'emprunter à des taux relativement faibles : les excédents des uns faisant les déficits des autres.

Hector Villarreal, Directeur général, Centro de Investigacion Economica y Presupuestaria (CIEP)

Au Mexique, la transition démographique est très rapide. Ce que l'Europe a fait en 60 ans, ce pays le fait en 30 ans. Cette profonde transformation exige des changements de politique. Le gouvernement a déjà tenté d'augmenter les revenus de la fiscalité, de réformer les retraites et de contrôler les dépenses publiques. Cependant, le prix du pétrole qui alimente les finances publiques a baissé, la réforme des retraites prend une génération à exister de facto et la consolidation fiscale alimente la peur d'une période d'austérité.

Avec un simulateur fiscal adapté d'un modèle de comptabilité générationnelle, il est possible de faire quelques projections. Si on laisse ainsi le système fiscal en l'état, la dette publique grimpera à 60% du PIB, ce qui n'est pas grave avec une pression fiscale de 40 points

de PIB, mais dramatique au Mexique avec une pression de 80 points. Cette dette, sans la flexibilité qui permet de réformer les politiques, entraîne dans ce pays la nécessité de changer de système fiscal, ce qui est un défi qui n'est pas étranger au bonus démographique.

Ce bonus est ici défini en termes de fiscalité, une sorte de point d'inflexion défini par les revenus de la fiscalité et les contributions sociales, en soustrayant l'inflation et les retraites. Ce point d'inflexion advient quelques années avant celui de la structure des âges. Et s'il y a tragédie, si on prend en compte le secteur informel où les personnes paient les taxes indirectes sans bénéficier des systèmes d'Etat, c'est de taxer la population la plus pauvre...

Les déséquilibres générationnels, enfin, peuvent être compris à travers la « comptabilité générale restante ». Les boomers ont ainsi un « Remaining Generational Account » négatif dans la mesure où ils ont reçu la part du lion des transferts liée aux retraites, malgré des inégalités intragénérationnelles. La génération X, 1960-1979, a bénéficié d'une meilleure éducation et participe au système de retraite, malgré la crise économique qu'elle a connue pendant son enfance. Sa comptabilité générale restante est positive, contrairement à la génération Y qui, avec plus d'années d'éducation, a un revenu plus faible. Représentant 34% de la population, non seulement elle paie ses contributions et prépare sa retraite, mais son impôt sur le revenu pour financer la RGA est très élevé, ce qui est une source potentielle de dérives politiques. Quant à la génération Z, elle va connaître des déséquilibres moins importants et recevra de gros transferts de capitaux de la génération X.

Les politiques cherchent à rétablir l'équilibre, mais le décalage dans le temps est inévitable. Ils se dirigent plus vers une politique d'austérité que de consolidation. Si réforme fiscale il y a, il faudrait ajuster les déséquilibres entre les générations.

Anne Lavigne, Professeur d'économie, responsable des études, COR

Plusieurs remarques sur ces trois présentations. D'une part, les effets d'âge, de génération ne sont pas différenciés. D'autre part, les modélisations dépendent de la manière dont la population vieillit, se déforme par âges, par le haut avec un baby-boom, largement partagé en Europe, ou un allongement de l'espérance de vie, ou par le bas avec une moindre fécondité, ce que les pays européens vivent différemment.

La première intervention montre l'ampleur des sommes en jeu que représentent ces subventions implicites liées aux loyers fictifs. Le dernier rapport du COR montre que les retraités ont un niveau de vie qui correspond à 105,6% du niveau de vie de l'ensemble de la population, hors loyers imputés. C'est dire combien ce chiffre est sous-estimé. Ce qui permet aussi de différencier les effets d'âge et de génération. Il y a là un effet d'âge car, arrivés à la retraite, les séniors ne désépargnent pas comme le prédit la théorie du cycle de vie. Du coup, est-ce un effet de génération si les nouvelles générations ne peuvent plus accumuler ?

La seconde étude part d'une hypothèse étonnante, le paramètre H qui pondère la productivité des séniors en activité. La suraccumulation d'épargne des 45-64 ans vient de leur productivité plus élevée que celle des jeunes. Or autant la thèse selon laquelle la productivité

baisse avec l'âge est critiquable, autant les études standards montrent qu'il y a un plateau à partir de 50 ans. L'étude ne peut reposer sur cette hypothèse. D'autre part, même en économie ouverte, seul l'actif étranger, et non domestique, permet d'épargner. Mais il existe un biais domestique important sur l'épargne quel que soit le pays du monde.

Concernant la troisième étude, la notion de « remaining generational account » laisse dubitatif. Autant le remaining a de la pertinence quand une génération a déjà beaucoup vécu, autant il est délicat de l'utiliser pour les plus jeunes générations. En effet, trop d'incertitude règne pour que l'on puisse comparer la balance entre les transferts qu'ils reçoivent et ceux qu'ils versent.

Pour conclure, on peut deviner l'âge des auteurs à leur mention de « génération sacrifiée ». La polémique qui oppose à ce titre Hyppolite d'Albis, qui a moins de 40 ans, à Louis Chauvel qui plus de 50 ans, est révélatrice. Comme si, à chaque fois, c'était sa propre génération qui était pénalisée.

Alain Villemeur, Directeur scientifique, Chaire TDTE

Les trois présentations ont souligné toute la complexité de la relation entre croissance et vieillissement. La concentration du patrimoine est, à l'évidence, un facteur de ralentissement de l'activité économique, contre laquelle les loyers imputés, comme la vente anticipée occupée proposée par la Chaire, permet sans doute de lutter. D'autre part, l'asymétrie du vieillissement en Europe est un problème de plus à prendre en compte par les politiques européennes. Enfin, sacrifier la génération Y interdit toute croissance.

Dans les années 1980-1990, le vieillissement était synonyme de catastrophe, avec une baisse de la population, de l'investissement, de l'épargne, etc. Les positions sont aujourd'hui plus nuancées et certains, comme la Chaire, montrent que les sociétés vieillissantes ont à leur actif une propension à l'éducation supérieure et aux dépenses de santé favorables à la productivité.

L'économiste Daron Acemoglu a montré, en 2017, que sur les 160 pays vieillissants étudiés, en fonction du taux des plus de 50 ans sur les moins de 50 ans, pas un ne supportait d'effets négatifs sur le PIB par habitant, sur la croissance et la productivité. Cette étude fait date sur la manière de penser le vieillissement. Cependant, à regarder les deux pays où le vieillissement est le plus avancé, le Japon et l'Italie, le doute s'installe. L'Italie vit une quasi-stagnation économique depuis 15 ans et sa population diminue. Le Japon suit le même scénario avec une croissance au-dessous de 1%. Il semble qu'il faille différencier ces pays de ceux où la population active continue de croître malgré le vieillissement comme la France ou la Suède, etc. Enfin, Acemoglu montre qu'une population vieillissante peut accélérer la robotisation des tâches, ce qui est le cas du Japon, mais non de l'Italie. Le vieillissement pose donc la question de la croissance de la population active et trouve dans la robotisation ou l'immigration des réponses partielles.

Table ronde n°5 : « Territoires, technologies, longévité : quelles solutions ? »

Florian Bonnet, Doctorant en économie, PSE.

Le territoire pris en compte est celui des départements car, créés en 1790 et restés très stables, ils permettent de suivre leur évolution sur 200 ans et de calculer leur table de mortalité respective par sexe. Ces travaux accompagnent la reconstruction des tables de mortalité sur une période marquée par deux conflits mondiaux et la déportation, qu'il s'agisse de morts civils ou militaires

L'évolution des différences spatiales d'espérance de vie peut être divisée en trois périodes. La première qui court de 1800 à 1880, est marquée par de nombreuses épidémies, par une espérance de vie au niveau national qui varie beaucoup et par l'absence de convergence des conditions de mortalité au niveau spatial. La deuxième, de 1880 à 1980, se distingue par une hausse de l'espérance de vie au niveau national et une baisse continue des inégalités spatiales de mortalité sur le territoire français, une évolution contrariée par les deux guerres mondiales qui touchent les territoires de manière différente. Ce processus de convergence s'explique par la baisse généralisée de la mortalité infantile qui, au XIXe siècle, était très inégalement répartie. Si l'on reprend les travaux de Noël Bonneuil, elle était en 1856 de 590 pour 1000 dans le département du Finistère, de 141 pour 1000 dans l'Yonne, de 300 pour 1000 au niveau national. La dernière période, de 1980 à nos jours, montre une nouvelle hausse des inégalités spatiales de mortalité sur le territoire national, une espérance de vie plus longue dans les départements les plus favorisés par rapport aux territoires moins favorisés. À la différence du XIXe siècle, la hausse des inégalités spatiales de l'espérance de vie est associée à l'augmentation générale de cette même espérance de vie.

La géographie de la mortalité en France a beaucoup évolué en deux siècles. Si certaines zones restent stables, en retard comme la Bretagne ou en avance comme le Sud-Ouest, d'autres sont passées d'un niveau plus élevé que la moyenne nationale à un niveau plus bas comme le Nord-Pas-de-calais. C'est le cas inverse pour le Sud-Est qui est aujourd'hui une zone de sous mortalité. Quant aux départements de la Seine et du Rhône, victimes de la pénalité urbaine qu'était l'insalubrité, ils profitent aujourd'hui de l'avantage urbain.

Cette recherche n'en reste pas à la variable démographique de la mortalité. Son objectif est de dessiner le paysage du développement français au niveau local sur deux siècles en capitalisant le plus de données possibles, économiques, migratoires..., et de dresser un modèle structurel en termes économiques et démographiques.

Hélidéo Costa-Elias, Responsables « projets complexes », Direction des investissements, CDC.

À travers sa nouvelle banque des territoires, la Caisse des dépôts intervient à différents stades de la silver économie, sur l'infrastructure établissements destinés aux personnes âgées via des prêts bancaires, sur les services, en particulier numériques, via une prise de participation dans des entreprises qui les proposent. Elle investit dans des structures dont les

clients sont les collectivités territoriales pour aider celles-ci à passer du modèle de la subvention, à celui d'investisseurs.

La silver économie est un secteur complexe dans la mesure où la santé relève en France et du public et du privé, avec une réglementation précise entre eux qui suit les directives européennes. Au budget considérable consacré par l'Etat à l'aide aux personnes âgées et handicapées, 60 milliards d'euros en 2014, il faut ajouter les sommes importantes allouées par les familles, que ce soit en argent ou en nature. Cette économie, fragmentée, est animée par de nombreux acteurs aux statuts très différents, avec un contexte réglementaire peu propice aux nouveaux services, en particulier numériques. C'est moins le niveau de confiance des usagers que le modèle économique des start-up qui est en jeu. Faute de réseau de distribution, et non d'investissements ou d'innovations, leurs produits ne se vendent pas. D'un côté il y a donc une population fragile protégée par la loi, de l'autre, des réseaux qui peinent à exister.

Enfin, les départements ont pour mission de coordonner un grand nombre d'acteurs, ceux de la santé, les hôpitaux, les médecins, les pharmaciens, etc. et ceux de l'aide sociale. Cependant, aucun modèle économique n'est là pour créer et rendre pérennes ces plateformes de coordination. La stratégie de la CDC est d'intervenir en appui. Elle travaille, par exemple, avec des EHPAD pour construire un opérateur leur proposant des solutions « clés en main ». C'est une sorte de mutualisation des moyens pour se diriger vers une industrialisation de l'offre numérique et faire baisser les prix.

Boris Le Hir, Economiste, France Stratégie.

Sur la question des territoires, France Stratégie a adopté l'angle les dynamiques de l'emploi, ce qui l'a conduit au constat suivant : deux axes de divergence travaillent la dynamique territoriale. Le premier se situe entre les régions du croissant du Sud et de l'Ouest où le dynamisme de l'emploi est relativement soutenu, et les régions du Nord, victimes de la désindustrialisation et peu résilientes face à la dernière crise. Le deuxième oppose les métropoles, les 12 plus grandes aires urbaines françaises, et le reste du territoire, bien moins dense.

Cependant, il existe de fortes disparités au sein de chaque catégorie, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions générales destinées à orienter les politiques publiques. Toutes les métropoles n'ont pas, en effet, le même élan et, au sein des régions dynamiques, tous les territoires ne se ressemblent pas. D'autre part, le lien est potentiellement fort entre ces dynamiques et le vieillissement. Les premières peuvent avoir un impact direct sur le second dans la mesure où l'absence d'emploi sur un territoire en déclin peut engendrer l'émigration de sa population la plus jeune. À l'inverse, la forte dynamique de l'emploi de certains territoires peut engendrer des tensions sur l'immobilier et conduire des populations plus âgées à déménager pour un meilleur confort de vie. Enfin, le processus de vieillissement peut rejoindre les dynamiques d'emploi, ce qui est le cas des régions du littoral méditerranéen et atlantique où l'effet de l'allongement de la durée de vie fait ressortir l'effet métropolitain.

Les territoires français les plus affectés sont ceux, peu denses, victimes de l'exode des jeunes vers les métropoles, ou les littoraux vers lesquels migrent les retraités. On ne peut parler de vieillissement entre les régions sans évoquer ces migrations internes. Mais cette schématisation ne rend pas compte de la complexité du terrain et, concernant les politiques publiques, il n'existe pas de réponse systématique couvrant l'ensemble du territoire.

Joaquim Oliveira Martins, Conseiller spécial, OCDE.

Dans les économies vieillissantes, la productivité du travail représente la seule source de croissance à long terme. En Europe, on distingue quatre types de régions : les « régions de frontière », dont les niveaux de productivité de travail sont les plus élevés, comme Paris en France, Londres au Royaume-Uni ou la région de Rome, de Madrid, voire le Pays Basque ; les régions qui s'approchent de cette frontière, convergent, celles qui maintiennent la distance vis-à-vis de cette frontière et, enfin, celles qui divergent.

Toujours en Europe, on distingue deux types de pays. Ceux où la croissance de la productivité se fait essentiellement dans une région, comme c'est le cas de la France où toutes les régions sont en train de diverger par rapport à Paris, le Royaume-Uni où les régions maintiennent la distance avec Londres et présentent un écart en termes de productivité le plus élevé des pays de l'OCDE, ou encore la Suède avec Stockholm, la Grèce avec Athènes, la Hongrie avec la région de Budapest. D'autres pays, sont plus « distribués », comme l'Allemagne où la croissance de la productivité ne se fait pas à la frontière, la région de Hambourg par exemple, mais par le rattrapage des landers, ceux de l'Est par exemple, qui bénéficient des effets de convergence avec les grandes agglomérations. La Pologne, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal suivent ce modèle. Ce n'est pas Lisbonne qui détermine la croissance du Portugal, mais les régions du nord et du centre.

La France versus l'Allemagne ? Si l'on prend la productivité agrégée des deux pays ou si l'on fait la moyenne des pays très concentrés et les pays plus distribués, les premiers sont gagnants car nos économies sont des économies de services et les services sont dans les villes. En contrepartie, ces pays génèrent des disparités régionales plus importantes, disparités qui augmentent fortement en Grande-Bretagne ou en France. D'où une géographie du mécontentement, des régions qui sont en retard et qui, malgré des transferts, expriment leur colère à travers le vote du Brexit en Grande-Bretagne, les élections en Italie. Les compensations ne représentent pas une solution politique.

Sur la démographie et le taux de dépendance des personnes âgées dans les pays de l'OCDE, la France se place au troisième rang, après le Japon, le pays le plus vieux, et le Portugal... Elle ne montre guère non plus de mobilité. Sur la longévité, elle est, en revanche, très bien placée malgré un écart de l'ordre de six ans écarts entre l'Ile de France et le Nord-Pas-de-Calais.

Si l'accroissement des dépenses de santé est imputable à la technologie, les soins de long terme dépendent de la démographie dont l'impact va gravement peser sur la répartition des dépenses par classes d'âge. Dans les pays de l'OCDE, à l'horizon 2050, les plus de 65 ans

représenteront 30% de la population et dépenseront 60% des soins. Ces dépenses pourront, à cette date, atteindre 15 à 16% du PIB.

Enfin, le développement des technologies est sans doute capable de résoudre le problème de divergence entre les régions, ce qui est aujourd'hui un sujet de discussion à l'OCDE.

Table ronde n°6 : « Vers une assurance dépendance obligatoire ? »

Françoise Forette, Professeur de médecine, Directrice générale ILC-France

ILC-France a travaillé sur le concept d'une assurance dépendance en prenant acte du contexte démographique de la perte d'autonomie. 8% de la population de plus de 60 ans vit aujourd'hui en état de dépendance, soit un peu plus de 1,2 million de personnes. Si on prend une assiette très large, le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de personnes dépendantes est donc très favorable à la création d'une assurance autonomie, à condition qu'elle soit obligatoire.

Dans le projet qu'ILC-France porte, elle est publique, sans sélection de personne, avec des cotisants salariés, non-salariés et retraités, avec un montant de cotisation minimale, calculé en fonction des revenus, de l'ordre d'un euro par jour, mais sans cotisation patronale, avec des prestations délivrées au regard des seuls besoins des personnes et non des revenus. Ces cotisations indexées sur les salaires, non imposables, représenteraient un montant de 16 milliards d'euros.

Les questions à aborder sont les suivantes : l'assurance dépendance doit-elle être obligatoire ? Doit-elle être publique ou privée ? Quel serait l'âge adéquat pour cotiser ou quelle devrait être l'assiette de cette assurance ? Quel est le montant de cotisations acceptable, faut-il le moduler selon les revenus ? Enfin, au vu des réponses, faut-il une assurance-autonomie obligatoire ?

Florence Lustman, Directrice financière, La Banque Postale

Selon que cette assurance est obligatoire ou non, les montants garantis et, surtout, le prix des garanties diffère. Si l'assurance n'est pas obligatoire, on restreint la population concernée aux personnes qui pensent devenir dépendantes, ce qui donne des primes élevées. Si on mutualise dès le premier emploi, les tarifs deviennent très attractifs que si on commence à 45 ans.

Une assurance publique ou privée ? Ce n'est pas vraiment le sujet. Une assurance suppose que l'on définisse une population à mutualiser, que le système délivre, qu'il représente une garantie. Or cette assurance aujourd'hui ne fonctionne pas. Certains financent leur dépendance par leurs propres moyens, d'autres prennent des contrats auprès d'assureurs dont c'est le métier. La population dans l'incapacité de cotiser en activité ou à la retraite relève de la solidarité nationale et peut être financée par le système proposé par l'ILC.

L'âge pour cotiser ? La Banque postale propose un contrat avec une rente moyenne de 600 euros par mois, ce qui vient en complément de la retraite. Pour obtenir 1000 euros par mois, il faudrait verser 25 euros par mois à condition de commencer à 25 ans. Le vrai sujet est ailleurs. Il est de financer la population la moins aisée, via une assurance ou la solidarité, et d'organiser une égalité d'accès territorial à la prise en charge et aux prestations, ce qui relève de l'Etat et non du secteur privé qui ne se développe que sur certains territoires seulement.

Proposer une telle assurance représente un moyen de s'attaquer la question de la perte d'autonomie. Mais la condition nécessaire reste de développer, à côté la prise en charge, l'accès aux médecins, infirmières, au portage de repas... Les récriminations portent sur ces sujets. Enfin, il faut, collectivement, définir les priorités pour les 50 ans à venir, segmenter pour écriéter les dépenses et que l'Etat garantisse cette assurance obligatoire.

Jean-Manuel Kupiec, Directeur général adjoint, OCIRP

L'assurance perte d'autonomie représente 850 millions d'euros de cotisations et 7 millions de cotisants dans les trois familles d'assureurs, les mutuelles, les compagnies d'assurance et les institutions de prévoyance. Si cette assurance ne rencontre pas de succès, c'est pour des raisons qui ne lui appartiennent pas. La France nourrit un vrai déni de la vieillesse et un déni d'être aidant. Or la dépendance a coûté en 2016, selon le Conseil d'analyse économique, 48 milliards d'euros, dont 20 milliards à l'Etat et 20 milliards aux familles. En 2015, la France a basculé avec un poids des 0-20 ans de 24,2% et des plus de 60 ans de 24,8%. Dans une société vieillissante, l'assurance dépendance devrait être l'objet d'un vrai débat qui n'existe pas en France.

Publique ou privée ? Les deux sont compatibles. Aujourd'hui, le financement de la dépendance, l'Apa ou allocation personnalisée d'autonomie, relève des départements, ce qui est insuffisant. Un vrai socle est indispensable, ce qui suppose que tout le monde s'assure pour un euro par jour, un montant acceptable par 80% de Français. Il faudrait aussi de mêmes critères d'évaluation, ce que ne fait pas l'Apa, qu'accepteraient les assureurs ainsi qu'un fichier public de déshérence des contrats. On peut aller plus loin et proposer une déduction fiscale. C'est sur ces critères-là qu'une véritable assurance pourra se développer, avec un label, une rente minimum de 500 euros, une garantie de l'Etat sur les provisions à faire sur ces comptes dans le cas de Solvency 2.

Sur l'âge ? À 60 ans, c'est trop tard. Au Japon, cette assurance est obligatoire à 40 ans avec des contrats gérés par la ville et financés en partie par l'impôt et en partie par les cotisations et dont les restes à charge s'élèvent à 10%. Il faut trouver un âge raisonnable, autour de 40 ans, la perte d'autonomie intervenant à 80-85 ans. En réalité, ce sont les classes moyennes qui sont concernées, les plus pauvres étant aidés et les plus riches faisant face. Des classes moyennes qui risquent de se paupériser pendant cette période douloureuse de dépendance.

Enfin cette assurance devrait être obligatoire, sans opposer l'Etat et le secteur privé.

Mais seule une loi peut répondre aux discriminations territoriales et permettre de financer les GIR 1 et 2 qui sont les plus onéreux.

Ana Llana-Nozal, Economiste, OCDE

Cette assurance autonomie n'existe que dans cinq pays de l'OCDE : les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la Corée et le Japon. Son avantage est d'avoir un fonds dédié, de ne pas tomber sous le couperet des arbitrages budgétaires comme c'est le cas d'autres pays où la dépendance relève de l'impôt.

Obligatoire ou pas ? Le passé a montré que ce genre d'assurance ne fonctionne que si elle est obligatoire. Dans le cas contraire, la faible souscription entraîne une faible mutualisation, donc des prix élevés, donc un phénomène d'exclusion.

Qu'elle soit publique ou privée est un faux problème. Aux Pays-Bas, l'assurance est privée, mais réglementée par la puissance publique. Tout le monde doit cotiser, personne ne peut être exclu. La concurrence existe entre les assurances, mais les prix, les cotisations comme les services, sont encadrés. Le problème, en revanche, concerne les personnes qui ne travaillent pas comme en Allemagne.

Sur l'âge ? Dans certains pays, les personnes cotisent pendant toute la période travaillée, dans d'autres à partir de 40 ans, mais les retraités cotisent aussi. Plus on commence jeune, plus les cotisations sont abordables, ce qui pose un problème d'équité entre les générations. Les personnes de 60 et plus, de 80 ans et plus vont être plus nombreux que les jeunes en âge de travailler à qui l'on va demander de financer une population de plus en plus vieillissante. Or demande aux retraités ou aux personnes dépendantes de cotiser relève aussi du paradoxe. Aux Pays-Bas, la cotisation employeur existe, qui est plus élevée que celle de l'employé.

Les cotisations doivent être calculées en fonction des revenus, mais les prestations doivent l'être en fonction des besoins. Très peu de pays appliquent cette modulation en rapport avec les besoins, qui prend en compte les besoins faibles le plus souvent exclus, qui échelonne les prestations. En France, en fonction de leur revenu médian, les personnes qui ont des besoins faibles reçoivent la même couverture que les personnes qui ont des besoins plus élevés.

Le caractère obligatoire représente un choix possible, mais il n'est pas le seul. Dans les pays où cette assurance-autonomie existe, une part est souvent assurée par l'impôt. Les cotisations ne sont pas les seules sources de financement possibles. Il faut cibler les besoins, améliorer la qualité des soins à domicile quand on sait que beaucoup de pays proposent des incitations financières pour aller dans une institution où tout est pris en charge. Améliorer aussi la coordination de certains services pour les personnes à domicile, pour éviter l'hospitalisation qui est très onéreuse, donc les surcoûts.

Conclusion

Alain Villemeur, Directeur scientifique, Chaire TDTE.

Les incertitudes portent sur le vieillissement lui-même. L'espérance de vie dont on pensait le progrès continu, baisse depuis deux ans aux États-Unis et dans certaines régions de pays développés comme le nord de l'Angleterre. En France, c'est l'espérance de vie en bonne santé qui reste stable depuis quelques années.

L'espérance de vie n'est pas, sans être affectée par les nombreuses transitions à l'œuvre, la transition climatique comme énergétique par exemple. La canicule de 2003, avec ses 50 000 décès en Europe, représente une vraie crise sanitaire dont on a su tirer des leçons.

La transition numérique, quant à elle, source de la bipolarisation du marché de l'emploi à venir, doit être pensée dans le cadre d'une société vieillissante, avec un âge de la retraite qui reculera dans les prochaines décennies. Mais elle pose aussi la question essentielle de la formation si l'on pense aux opportunités qu'elle peut offrir en termes de progrès, médical par exemple. La robotisation peut apporter, quant à elle, une solution à la baisse de la population active, comme c'est le cas au Japon, baisse en partie compenser par l'immigration en l'Allemagne.

Si la relation entre vieillissement et décroissance est loin d'être prouvée, l'inquiétude demeure à regarder des pays comme l'Italie ou le Japon. Les différentes sessions ont mis en évidence les effets négatifs que sont, par exemple, la concentration du patrimoine entre les mains des séniors, d'où l'idée de le liquéfier ou de le taxer avec la procédure des loyers imputés.

Enfin, le bien-être est associé à l'activité, ce qui suppose une économie inclusive, à l'attention portée à soi-même, c'est-à-dire la prévention et l'acquisition de connaissances. Or, la France compte 6 millions de personnes fragiles, la fragilité étant la porte d'entrée à la dépendance. D'où l'importance des programmes, à l'échelle européenne, destinés à réparer les fragilités et à reporter dans le temps la dépendance. D'où, encore, la nécessité de penser en termes de territoires et d'inégalités territoriales. Le bien-être, enfin, repose sur l'attention altruiste, à sa famille, ses descendants, ses amis... C'est ce thème du bien-être qui va désormais irriguer la réflexion et les travaux de la Chaire TDTE.

Plénière, session 1 : « Croissance et bien-être face au vieillissement brutal : les expériences significatives en Amérique latine ».

David Forero, Chercheur Institut Fedesarrollo, Bogota, Colombie

Si la Colombie a hésité entre le système de retraite par répartition public et le système privé par capitalisation, le cœur du problème est ailleurs, dans ces deux tiers de la population

qui sont exclus du système, 58% à l'échelle du continent latino-américain.

Dans les années 1990, une première vague de réformes ont fait évoluer les régimes de retraite d'un système obsolète vers un système mixte, public et privé, qui n'a pas eu beaucoup d'effets. Dans les années 2000, ces pays ont engagé de nouvelles réformes et mis en place des systèmes sans cotisation, des réformes silencieuses qui se sont rapidement généralisées. Or, excepté le Chili, ce nouveau dispositif n'est pas intégré au système de retraite obligatoire ou par cotisations, car destiné aux personnes qui n'ont pas cotisé au régime de retraite traditionnel. C'est une sorte de taxe dans la mesure où s'il y a cotisation, il n'y a pas de subvention.

L'autre inconvénient de ce système porte sur sa durabilité dans un pays qui vieillit. Avec des séniors plus nombreux, la charge fiscale sera plus importante. Il reste que la difficulté la plus grande de ce genre de dispositif qui cible les plus vulnérables, de l'ordre de 15%, laisse sans couverture près de 40% de la population.

Pour résoudre ce problème et assurer à tout le monde une couverture retraite, il faut un système par répartition plus souple, plus innovant, avec un accès plus simple, comme la Colombie a pu la faire avec le compte d'épargne individuel. Un travailleur du marché informel peut ouvrir ce compte d'épargne qui n'est pas obligatoire et l'abonder selon son gré tout en sachant qu'il sera aussi subventionné par l'Etat à hauteur du montant épargné. La subvention est encore faible, de l'ordre de 20% pour chaque peso épargné, mais ce dispositif a un potentiel important à savoir favoriser l'épargne des individus et représenter une solution à long terme pour ceux qui ne sont pas sur le marché formel.

En termes macroéconomiques, il s'agit là d'un régime multi-piliers, qui repose sur différents dispositifs qui se complètent et s'intègrent. Un système de transition où la répartition s'articule avec l'épargne individuelle. Seuls le Pérou et la Colombie ont adopté ce système atypique.

Angel Melguizo, Chef de l'unité latino-américaine et caribéenne, OCDE.

L'Etat social bismarckien, à l'origine des systèmes de protection sociale dans le monde, correspondait à un contexte bien précis, aux villes industrielles allemande où les ouvriers passaient toute leur vie active dans une même usine. 40 ans durant, les travailleurs cotisaient ainsi que leur employeur pour bénéficier d'un revenu la retraite venue.

Garcia Marquez imaginait un village aux antipodes de la ville industrielle allemande. Les règles, les institutions d'une ville allemande ne peuvent s'appliquer à l'Amérique latine, en raison du marché informel en particulier. Seules trois personnes sur dix ont un contrat de travail, donc seuls 30% cotisent pour bénéficier d'une couverture retraite.

Encourager ou forcer les travailleurs à contribuer au système de retraite n'entraîne que des effets très limités. Si un pays comme l'Uruguay, a un système de retraite par répartition qui fonctionne bien car reposant sur des institutions solides, ce n'est pas le cas d'autres pays où la question posée est moins de savoir quel système adopter, que d'avoir des règles et

incitations qui tiennent compte de leur situation économique. Le système informel ne concerne pas les seuls bas salaires, mais aussi la nouvelle classe moyenne d'Amérique latine, ce qui exige de nouveaux systèmes de sécurité sociale plus robustes. Donner des subventions à cette classe émergente permet d'être réélu, en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Mexique, au Pérou, en aucun cas de constituer un système de retraite destiné à durer.

L'une des priorités est de penser le financement du système, d'encourager les latino-américains à épargner, ce qui est plus difficile pour eux que pour les salariés allemands, le contexte économique et, surtout, politique étant très différent. Sans confiance dans les gouvernements, comment envisager épargner 30 ans durant pour une pension aléatoire ? N'est-il pas préférable d'investir dans l'éducation des enfants, dans un logement, voire sur les marchés financiers ? Une solution partielle est de proposer, contre la constitution d'une épargne retraite, un abondement de l'État. Avec une économie informelle très importante, la question se pose d'une manière inédite pour les occidentaux.

Carlos Pardo, économiste, Chili.

Les Chiliens sont très fiers de leur système de retraite en capitalisation à cotisations définies. C'est un système de fonds de pension que l'on peut qualifier de « strictement actuariel », géré avec une rigueur technique imparable, bien organisé et qui fonctionne plutôt bien : pour preuve un niveau de rentabilité élevé de ces fonds sur le long terme. Ceci pour la partie positive. Mais c'est oublier 30% des citoyens du pays qui travaillent dans le secteur informel de l'économie et qui sont de facto exclus de ce mécanisme, et d'autres formes de protection sociale. A ceci s'ajoute le faible taux d'activité des femmes, entre 42 et 45%, qui avec un taux de chômage bien supérieur à la moyenne pâtissent également de carrières incomplètes, comme une partie de la population masculine, en raison de périodes d'inactivité non souhaitées. Ainsi, outre les « informels », à l'intérieur du système contributif on retrouve une population fragile et qui est mal couverte. Par ailleurs, avec un taux de cotisation faible de 10% (uniquement à la charge des salariés !), à carrière similaire, il n'est pas étonnant que le niveau des retraites des Chiliens ne représente, en moyenne, qu'environ la moitié de celles des autres pays de l'OCDE, qui, eux, à des doses variables selon les pays, conjuguent répartition et capitalisation.

Le Chili est un cas atypique dans la mesure où, après la dictature, les changements se sont faits de manière très rapide, structurée... et brutale. Si d'un point de vue macro-économique c'est une réussite, sur un plan social le bilan paraît fragile. C'est un changement radical que de passer de la répartition à la capitalisation en l'espace de quelques années. Aujourd'hui, un nombre réduit de personnes restent dans l'ancien système par répartition, ce pilier zéro dont on ne parle jamais et qui est financé par le budget de l'État. Le pilier 2, le « vrai », est un système de fonds de pension à contributions définies où chaque personne détient un compte individuel dont les cotisations capitalisées permettent de calculer la pension future. Pour quelque peu calmer la contestation sociale, relativement à l'exclusion et aux niveaux insuffisants des pensions, le gouvernement a créé en 2010 un pilier solidaire (ou pilier 1) qui alloue des compléments de retraite destinés aux personnes qui n'ont pas assez ou guère cotisé. C'est une sorte de retraite d'appoint, avec un maximum de 120 à 130 dollars par

mois.

Enfin, et c'est la fierté des Chiliens, avec des provisions mathématiques équivalentes à 70-75% du PIB, les fonds de pensions traduisent dans les faits un effort d'épargne important de la part des ménages. Une partie significative de ces encours auront permis, et permettent encore, de financer sur des ressources propres la croissance et la modernisation du pays. Reste que ce système, où la technique prédomine, est fortement décrié du fait de la faiblesse de son volet social.

Claudia Costin, Directrice, Center for Excellence and Innovation in Education Policies (CEIPE).

Les dernières analyses sur le marché du travail en Amérique latine révèlent, malheureusement, que le chômage baisse au profit de l'économie informelle. Il existe des pays qui tentent de répondre aux questions des retraites par des politiques sociales. C'est le cas du Brésil où certaines familles au-dessous du seuil de pauvreté reçoivent des transferts en liquide pourvu qu'elles se portent responsables de la scolarité de leurs enfants entre 4 et 17 ans et de leurs vaccinations. Cette politique sociale va dans le bon sens, mais ne peut tenir lieu d'un vrai système de retraite conventionnel.

D'autre part, les modifications en cours du travail vont obliger les pays à repenser et à refondre leurs systèmes de retraite comme leurs politiques sociales. Or l'Amérique latine est l'un des continents où les inégalités sont les plus fortes, d'où l'importance de la question fiscale sauf à ne pas vouloir maîtriser les inégalités.

Les enjeux à venir pour l'Amérique latine sont aussi énormes que nombreux. L'automatisation et la robotisation est en marche dans le monde en développement, tout particulièrement en Amérique latine avec le Brésil, le Chili ou le Mexique. D'autre part, le bonus démographique disparaît : dans 12 ans, la population active brésilienne, par exemple, ne pourra soutenir les enfants ou les retraités. Ce qui renvoie à un autre problème. La productivité déjà faible de l'Amérique latine connaît une stagnation dont on connaît les causes, en particulier le mauvais niveau d'éducation. Enfin, la notion de citoyenneté est fragile, d'où le succès du populisme sur le continent, en particulier au Brésil.

Enfin, un rapport de la Banque Mondiale montre que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, n'est pas fait en Amérique latine. Dans les enquêtes PISA, l'Amérique latine figure dans le tiers inférieur du classement, avec un Chili en tête et un Brésil en 63e position sur 70 pays. Les scores du continent latino-américain correspondent à deux ans et demi, voire trois de moins de scolarité par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Le taux d'abandon des études scolaires est très élevé dans la mesure où les jeunes ne sont pas convaincus que l'éducation leur assure un avenir. Dans un même temps, le monde du travail devient de plus en plus exigeant, demande de nouvelles compétences, de la créativité, etc. La solution passe par l'éducation, par l'apprentissage tout au long de la vie, ce qui est important pour le bien-être d'une population vieillissante.

Hector Villarreal, Directeur général, Centro de Investigacione Economica y Presupuestaria (CIEP), Mexique.

Le problème réside en partie dans sa solution qui est partielle au lieu d'être intégrée, « holistique ». Ce qui est vrai pour les retraites, mais aussi pour la santé, sans parler des infrastructures ou de l'éducation. En réalité, la compétition va se jouer entre les différents domaines car il est impossible d'augmenter tous les budgets. Il faut faire montre de préférences et les assumer dans le cadre d'un débat où sont représentés les différents groupes de la population.

La transition démographique est d'autant plus difficile en Amérique latine que ce continent n'a pas connu la richesse des pays occidentaux. Le dividende démographique n'a rien changé à cet état de fait. La charge sera d'autant plus lourde. Or les responsables politiques annoncent que la croissance économique sera au rendez-vous et les problèmes résolus. Si l'optimisme est de mise sur le poids positif de la technologie sur la croissance, il faut rester réaliste et envisager des scénarios plus pessimistes. Dans quelle mesure nos institutions peuvent faire face à l'absence de croissance ? Des instruments fiscaux flexibles, au niveau régional, représentent une piste sérieuse. Cette manifestation montre l'importance d'une association entre la Chaire TDTE et celles d'Amérique Latine pour identifier les enjeux et partager les pistes de réflexion.

Tables rondes session 3

Table ronde n°7 : « Gig Economy, revenu de base : quelles conséquences pour les séniors ? »

Guillaume Allegre, Economiste, OFCE-Sciences Po.

La Gig Economy, liée aux plateformes en ligne, reste encore très marginale. Elle ne concerne, en France, que 200 000 travailleurs à la tâche, soit 0,7% de la population active, et 1,3% aux États-Unis, pays qui a vu naître ce nouveau modèle économique. Si la progression des travailleurs indépendants, dans leur globalité, n'est pas remarquable, c'est en raison de leur baisse spectaculaire après le second conflit mondial et de la chute brutale de la population active agricole. La France a vu le nombre de ses travailleurs indépendants passer de 20% en 1970 à moins de 10% en 2000, mais à plus de 11% ensuite, une progression engendrée par la création, en 2008, du statut d'autoentrepreneur, par une évolution plus législative que technologique.

C'est moins cette économie collaborative que la polarisation du marché de l'emploi qui est en jeu aujourd'hui, polarisation provoquée en en partie par le numérique, l'automatisation et la mondialisation. Sur les marchés du travail occidentaux, les emplois intermédiaires, ouvriers qualifiés, salariés de l'administration disparaissent au profit d'emplois plus créatifs,

donc plus qualifiés, et de métiers très peu qualifiés, en particulier le service à la personne, dont certains sont susceptibles d'être ubérisés.

L'économie collaborative porte en elle le risque d'une moindre qualité des emplois et l'avantage, très apprécié, de la souplesse de ses horaires. Les questions qu'elle pose vont de la possible rupture abusive de la relation de travail à la régulation portant sur la précarité, la santé et les conditions de travail. En termes de protection sociale, les travailleurs de l'économie collaborative relèvent du régime social des indépendants, ne bénéficient pas de l'assurance-chômage ou de couverture en cas d'accident du travail. Dernier risque : la captation des profits par les plateformes qu'elles localisent ensuite dans les paradis fiscaux.

Quant au revenu universel, soit le versement mensuel d'une somme à chaque individu sans condition de ressources et exigence de contrepartie, il peut être défendu selon trois logiques différentes. Aux USA, dans sa version libérale et soutenu par Milton Friedman, il se substitue à toutes les allocations ou assurances sociales, ce qui permet de supprimer le salaire minimum. En France, dans sa version sociale-démocrate, ce revenu permettrait une meilleure protection sociale dans un contexte où le salariat à temps plein ne serait plus considéré comme la norme, ce qui n'est pas le cas avec 85% des salariés français en CDI, et remplacerait ainsi les minima sociaux. Dans la troisième version, celle de la décroissance, ce revenu, fixé au niveau élevé de 1000 euros, permet aux individus de refuser certains emplois.

Les avantages de ce revenu, dans une logique sociale-démocrate, exempt de recours indus ou de coûts administratifs, sont de le rendre moins stigmatisant et de le destiner aux jeunes de 18 à 25 ans. Ainsi, le montant total des 525 euros versés à 40 millions d'individus de 18 à 64 ans est estimé à 225 milliards, ce qui est inexact car ce chiffre ne prend pas en compte les transferts. Selon une microsimulation, avec des transferts qui s'élèvent à 60 milliards, les grands gagnants sont les 18-25 ans, les étudiants, les couples bénéficiaires du RSA socle ou avec de bas revenus ; et les perdants, les célibataires et les couples à hauts revenus, donc plutôt les seniors en activité. Le vrai coût porte sur les transferts, soit 60 milliards d'euros. Ainsi, si les plus riches perdent 8000 euros annuels, les quatre premiers déciles ont un gain de 2000 euros sur un an.

Le revenu universel est ainsi une source de transferts intergénérationnels, ce qui peut représenter un complément de salaire pour les personnes payées à la tâche, sans qu'il leur ouvre le droit à la protection sociale, une protection qui disparaît dans la Gig Economy.

Emmanuelle Barbara, Avocat associé, cabinet August Debouzy

La Gig Economy vient perturber le fondement sur lequel se sont construits les droits sociaux, le salariat. Le dirigeant d'une grande plateforme ne disait-il pas : « nous ne sommes nulle part », à l'occasion de la publication des statistiques du BLS, le « Bureau of Labour Statistics » américain. Selon cette administration, le nombre d'indépendants avait baissé entre 2005 et 2017 et s'établissait à 10 millions d'individus. Un chiffre contesté par de très nombreux experts pour lesquels il fallait multiplier ce montant par quatre. C'est cette même distorsion que l'on retrouve en France entre l'INSEE qui retient le chiffre de 2,5 millions

d'indépendants et McKinsey qui en compte 13 millions. C'est bien de la définition de l'indépendant et du travail dont il est question ici ou, pour le dire autrement, sur ce que travailler et protéger veulent dire.

Notre société a construit, après 1945, un système très performant autour du contrat de travail et de la fonction publique, le reste de la population active se partageant entre artisans, commerçants et professions libérales. Avec le salariat naissait la production industrielle de masse destinée à une consommation de masse, un système où le travailleur passait sa vie dans une même entreprise, verticale, recevant un bulletin de paye comme gage d'une forme de reconnaissance sociale, comme passeport pour une couverture sociale et pour bâtir un projet de vie. Ce modèle se fissure aujourd'hui. Si 85% des travailleurs sont toujours en CDI en France, 80% des embauches se font après un CDD. Si l'emblématique CDI de 9h à 12h et de 13h à 17h ne concerne plus qu'un tiers des individus titulaires de ce contrat, un autre tiers ne dépasse pas les trois ans sous ce régime. À cette aune, le CDI s'est en quelque sorte déstandardisé.

Selon les chiffres 2017 de l'INSEE, 15,4% des personnes de la population active travaillent désormais en CDD, intérim... Du jamais vu. Faut-il s'en inquiéter ? Cette forme de travail ne correspond-elle pas à la conjonction entre mondialisation, robotisation, digitalisation et aspirations individuelles, en particulier celles des plus jeunes qui rejettent la verticalité au travail ? Le surgissement de ce personnage à plateforme, qui se connecte, qui veut être libre et travailler de manière flexible a été aidé par la loi de 2008 sur le statut d'autoentrepreneur. La question posée ne porte pas sur le travail, mais sur la protection des individus. Et si l'on règle la question de l'accès au logement et au crédit, ces nouveaux travailleurs auront une considération aussi grande que celle dont bénéficiaient les titulaires d'un contrat de travail.

Marc de Basquiat, Economiste, Président de l'AIRE (Associés pour l'instauration d'un revenu d'existence)

Le revenu d'existence, autrement appelé revenu universel, revenu de base inconditionnel ou allocation universelle, rime avec la belle devise « égalité, liberté, fraternité ». Il permet à tous - les jeunes en particulier - de choisir leur activité et expérimenter leur liberté. Ce revenu de liberté fonctionne bien dans la Gig Economy car il est en phase avec la précarité qu'elle engendre. Il accompagne efficacement les parcours hachés, alternances d'emploi et de chômage, voire de RSA. Parler de revenu universel, c'est apporter un socle de base très stable, capable de sécuriser dans le temps les personnes.

Actuellement, les familles les moins aidées - relativement - sont les personnes seules ou en couple sans enfant, les retraités ayant peu cotisé, les jeunes. Par exemple, la politique familiale souffre de nombreuses incohérences : l'aide allouée par enfant résulte de la combinaison de dix mécanismes sociaux et fiscaux qu'aucun politique ne serait capable de justifier. Le revenu universel remplacerait cette complication inefficace par un forfait par enfant, compréhensible par tous.

On explique trop rarement que l'impôt sur le revenu progressif est de fait le premier outil de la redistribution française. La majeure partie de la collecte fiscale se fait sur la tranche 3 (avec un taux de 30%), sur 12% des ménages. Les tranches 4 (taux marginal de 41%) et 5 (45%) ne concernent que 1% des ménages. La tranche 2 (14%) est grignotée par de nombreuses exonérations, ce qui la rapproche étonnamment de la tranche 3. Au final, l'impôt sur le revenu actuel est structuré principalement par la tranche 3, qui se calcule en soustrayant à 30% du revenu fiscal de référence un terme fixe - 476 euros par mois pour une personne seule, le double pour un couple marié ou pacsé (en 2018).

Ce terme fixe peut être nommé "revenu d'existence", accompagnant un prélèvement proportionnel universel de 30% au premier euro. Cette réforme de l'impôt sur le revenu ferait apparaître un revenu d'existence de l'ordre de 500 euros par mois par adulte, qui remplacerait également la complication du RSA et l'exonération générale de cotisations sociale (réduction Fillon).

Au final, cette réforme constitue une simplification majeure de la politique familiale, de l'impôt sur le revenu, du calcul des cotisations sociales et des minima sociaux. Convenablement paramétrée, cette synthèse des mécanismes redistributifs français générerait des gagnants parmi les bas revenus et des contributeurs nets parmi les plus aisés. Pour tous, le bénéfice est une simplification drastique et une élimination de toute catégorisation de la population.

Jean-Eric Hyafil, Docteur en économie, Paris 1.

Le revenu universel, très discuté lors des dernières élections présidentielles, reste un sujet pour le moins obscur. Dire qu'il est versé par l'Etat à chaque individu de façon inconditionnelle, c'est-à-dire sans condition de ressources ni exigence de contreparties, ne suffit pas. Reste à savoir quel est son montant, ce à quoi il se substitue et comment il est financé.

Ce revenu est de l'ordre de 500 euros et remplace le seul RSA, le chômage, la retraite, la protection sociale, les APL et l'aide aux handicapés restant inchangés. Et il est financé par une réforme de l'impôt sur le revenu.

C'est tout d'abord une réforme socio-fiscale, soit passer d'un système avec, d'un côté, un RSA pour les plus pauvres et, de l'autre, un impôt sur le revenu qui n'est payé que par la moitié des ménages, à un nouveau, fondé sur le couple revenu universel et impôt universel. C'est, aussi et surtout, une réforme sociale qui change la manière d'appréhender les personnes en situation d'exclusion sociale.

Aujourd'hui, un individu qui ne dispose d'aucun revenu primaire touche le RSA, mais plus ses ressources augmentent, plus son RSA et sa prime d'activités baissent. Une fois le SMIC atteint, ses revenus deviennent imposables. Le nouveau dispositif suppose que chaque individu touche ce revenu de base, mais dès le premier euro gagné, il est soumis à un impôt prélevé à la source, de l'ordre de 25% à 30% de son salaire. Sans cette réforme fiscale, le

revenu universel ne peut exister.

La question posée par ce revenu ne relève pas de son financement, mais de ses effets redistributifs. Quelle assiette, quels barèmes retenir pour ce nouvel impôt ? Doit-il fusionner avec la CSG ? Doit-on supprimer l'exonération sur les cotisations des bas salaires ? Doit-on le financer, en partie seulement, avec l'impôt sur le patrimoine ? Comme pour toute réforme fiscale, celle-ci est paramétrable à l'infini.

Le revenu universel, automatique et inconditionnel, en tant que réforme sociale, pose la question de savoir quelle forme doit prendre l'accompagnement des personnes en intégration sociale. Une question technique certes, mais fondamentale pour mesurer l'efficacité du revenu universel. L'expérience menée par le Conseil départemental de Gironde mérite ainsi d'être soutenue pour savoir si ses bénéficiaires continuent sur la route de l'intégration ou décrochent.

Table ronde n°8 : « Comment prévenir les inégalités devant l'âge ? »

Hervé Boulhol, Economiste, Chef de l'unité latino-américaine et caribéenne, OCDE

L'OCDE a publié récemment un rapport, qui est aussi une mise en garde, sur la prévention des inégalités face au vieillissement. En effet, les inégalités surviennent tôt et augmentent tout au long de la vie, qu'il s'agisse d'éducation, d'emploi, de salaire, de retraite, mais aussi de soins. Pour lutter efficacement contre elles, mieux vaut les prendre le plus en amont possible et les suivre aux différents stades du vieillissement. Les liens entre éducation, santé et marché du travail sont bien connus, mais leurs effets ne font que s'accroître dans le temps avec l'allongement de l'espérance de vie.

Les inégalités de santé, mesurées à partir des tables de mortalité après les âges de 65 et 70 ans, sont plus importantes que par le passé. Elles se creusent selon les groupes sociaux : 60% des individus ayant un faible niveau d'éducation sont en mauvaise santé contre 30% pour les mieux éduqués.

Le vieillissement de la population s'accélère dans tous les pays de l'OCDE, en Europe du Sud, mais aussi en Pologne, en Slovaquie avec d'importants impacts économiques et sociaux. La répartition des revenus, depuis 1980, s'est faite au bénéfice des 60-64 ans, plus 13% en moyenne par rapport aux 30-34 ans, que ce soit en France, au Danemark, en Italie ou en Espagne. À cette même date, la pauvreté s'est déplacée vers les plus jeunes.

L'indice Gini des personnes nées en 1930 est plus élevé que celui des natifs de 1920. La tendance se poursuit entre ceux qui sont nés en 1930 et ceux nés 50 ans plus tard avec une augmentation de 5 points des inégalités, excepté pour la France, l'Irlande, la Suisse où l'inégalité au même âge n'a pas augmenté, contrairement aux États-Unis. Quant aux individus nés en 1960, leurs revenus sont moins importants que ceux de leurs aînés de 10 ans car, si l'emploi au même âge augmente jusqu'en 1975, il décline ensuite, en particulier pour ceux nés dans les années 1980 et ce, malgré le développement de l'emploi féminin.

Les retraités de demain ne connaîtront pas le même sort que leurs aînés. Les inégalités ne font que croître et les individus nés après les années 1960, en particulier ceux qui ont un faible niveau d'éducation, vont en être les premières victimes, ce qui représente un défi sociétal majeur.

Axel West Pedersen, Professeur et chercheur, Institut en recherches sociales, Norvège.

Les systèmes de retraites sont loin d'avoir la même efficacité pour réduire les inégalités accumulées tout au long de la vie. Savoir s'ils les renforcent ou non, entre riches et pauvres, entre hommes et femmes, est d'autant plus important que les retraites vont avoir un rôle majeur dans les sociétés vieillissantes. Et l'on peut craindre que les inégalités qui se creusent lors de la vie active empirent encore une fois à la retraite.

Les réformes récentes ont eu pour objectif d'obtenir une meilleure performance économique et, comme c'est le cas en Norvège, de renforcer les opportunités d'emploi. Les pays nordiques ont pris en compte la longévité pour réformer leur système et mis en place des dispositifs actuariels. Cette « flexibilité » relève d'une politique assez dure dans la mesure où elle n'assume plus l'assurance sociale en vigueur auparavant. Les personnes en mauvaise santé et qui souhaitent prendre leur retraite plus tôt ne bénéficient plus de subventions et sont obligées, pour avoir un revenu suffisant, de cotiser à des retraites volontaires.

Ces politiques vont se heurter aux inégalités qui augmentent dans le temps. Les personnes à faibles revenus vont souffrir de ces nouveaux systèmes de retraite. Cette question a soulevé bien des débats dans de nombreux pays, débats qui ont porté sur les différences de longévité, sur les politiques de santé, sur les mécanismes de compensation à mettre en œuvre qui tiennent compte des différences de longévité selon les classes sociales. Or ce n'est pas cette voie qu'il faut emprunter car il est difficile d'intégrer tous ces paramètres de manière équitable. Mieux vaut augmenter la progressivité générale des avantages et relancer des dispositifs universels qui sont d'une très grande équité. Relier ainsi la longévité et les revenus tout au long de la vie irait dans ce sens en introduisant de la progressivité.

Les nombreuses réformes réalisées en Scandinavie inaugurent des systèmes de plus en plus individualisés, qui tiennent compte de la seule carrière des individus et non de la situation familiale des retraités. C'est ainsi qu'elles ont supprimé l'assurance contre la perte d'économie d'échelle provoquée par le décès du conjoint, ce qui n'est pas juste et montre que l'on est allé trop loin.

Andraz Rangus, Conseiller en chef, ZPIZ, et président du groupe de travail SPC-AGE, Commission européenne.

La population vieillit rapidement. En 1970, les cohortes entre 0 et 14 ans représentaient 40% de la population. Elles ne formeront bientôt que 25% de cette même population. A l'autre bout du spectre, les cohortes les plus âgées, de 100 ans et plus, étaient au nombre de 90 000 en 1990 ; dans moins de dix ans, elles atteindront le million.

Dans leur vie, les individus produisent et consomment. Pendant les deux périodes où ils ne font pas partie de la population active, ils consomment seulement et pèsent sur le déficit. À l'inverse, ils produisent plus qu'ils ne consomment lors de leur vie active, doivent couvrir non seulement leur consommation, mais aussi leur dette passée et une certaine épargne pour leur retraite.

En moyenne, les Européens travaillent 31 ans et passent 22 ans à la retraite. Mais si les Suédois sont en activité pendant 36 ans et à la retraite pendant 19 ans, les Grecs quant à eux travaillent 22 ans et passent 27 ans à la retraite. Ces différences entre pays s'accompagnent de divergences entre générations. En Slovénie, la génération de 1983 travaille 36 ans et va toucher une retraite pendant 15 ans, tandis que celle qui a pris sa retraite en 2012 a travaillé 5 ans de moins pour une retraite supérieure de 8 ans. Quelles sont les générations qui perdent, qui gagnent ? On pourrait penser que ce sont les jeunes et les générations futures qui portent les coûts les plus importants pour financer les différents systèmes. À inclure l'éducation dans les transferts publics, les générations qui en ont beaucoup bénéficié contribuent pour beaucoup à payer les retraites des baby-boomers. La génération dont les bénéfices nets fiscaux sont les plus élevés est née entre 1979 et 2000. La génération dont les pertes sont les plus importantes est née dans les années 1880 sans connaître la sécurité sociale...

L'équité intergénérationnelle suppose que chaque génération doit s'attendre à recevoir le même niveau d'allocations que la génération précédente. Une meilleure éducation signifie une meilleure contribution au système de retraite, donc plus elle commence tôt, plus les résultats sont probants. Or il faut de nouvelles compétences, travailler plus longtemps, encourager les différentes générations à contribuer au système de retraite qui ne peut rester sur le modèle bismarckien. On peut évoquer Darwin et dire que ce sont les plus agiles, et non les plus forts ou les plus intelligents, qui pourront s'adapter aux transformations.

Vitalija Gaucaite Wittich, Economiste en chef, Unité de population, UNECE

L'UNECE est une commission régionale pour les Nations Unies, qui représente 56 pays très différents en matière de développement, 17% de la population mondiale et 30% des personnes les plus âgées. Trois éléments structurent l'inégalité entre les générations, soit la petite enfance, la population active qui se réduit et la part des seniors qui augmente. D'ici 20 à 24 ans, la population âgée de plus de 65 ans sera plus importante que celle des moins de 13 ans. C'est là où se joue l'équité intergénérationnelle.

Si la durée de vie est plus longue en activité, une différence existe entre femmes et hommes dont les déterminants sont à chercher du côté du marché du travail, de la participation à la vie active et des revenus. En Islande, où le taux d'emploi est le plus élevé, les femmes plus âgées sont en léger déclin en matière d'activité. Ces inégalités entre hommes et femmes sont encore plus fortes si on considère les pays où les salaires sont les plus bas. En Turquie, en revanche, les femmes ont une sorte de régime spécial car elles reçoivent des pensions de réversion importantes et c'est jusqu'aux filles qui peuvent bénéficier de la retraite de leur père. Les inégalités entre générations existent aussi, au détriment des plus jeunes qui sont moins favorisées. Sur l'accès au système de santé, il

n'existe pas de grandes disparités si ce n'est que la Slovénie occupe la première place et la Lettonie, la dernière.

L'UNECE a développé des indicateurs pour mesurer les différences entre femmes et hommes qui sont considérables et présentes aussi bien en matière d'emploi, de participation sociale, d'indépendance et de capacité à vieillir en restant actif. Cependant, calculé pour les personnes de plus de 55 ans, cet indicateur montre que les générations suivantes ont un meilleur niveau d'éducation et en tirent profit. Concernant les différences intragénérationnelles, en croisant l'espace de vie, urbain ou rural, le niveau d'éducation et les quartiles de revenus, on constate que les individus les mieux éduqués ont une situation qui s'améliore dans le temps, au contraire de ceux qui le sont moins et vivent en zone rurale.

Si la situation des pays est très différente, le genre reste ce qui détermine le plus les inégalités, puis la richesse et non les seuls revenus.

Maurizio Bussolo, Economiste en chef, Europe et Asie centrale, Banque mondiale.

Le vieillissement est une réussite si l'on songe que vivre le plus longtemps possible en bonne santé est un espoir partagé par tous. Le rapport de l'OCDE a ceci de précieux qu'il démontre que les inégalités ne sont pas statiques. À prendre une cohorte, l'inégalité au sein de ce groupe augmente dans le temps. Ainsi, si toute une société vieillissait en même temps, elle deviendrait plus inégale car il s'agit là d'une accumulation de lacunes ou de manques tout au long de la vie. De plus, les cohortes nées plus récemment partent d'un niveau d'inégalité plus élevé. Or la dynamique des inégalités est très difficile à corriger dans la mesure où elles sont inhérentes aux systèmes mis en place.

Le rapport de l'OCDE montre aussi que le couple vieillissement et inégalités est du ressort de politiques qui ne visent pas les seuls seniors, mais l'intégralité du cycle de vie. Ces dernières années, la Banque mondiale a publié 3 ou 4 rapports sur le vieillissement des différentes régions qu'elle couvre. L'Amérique latine est la région où existent les plus grandes inégalités, où 5% de la population la plus riche gagnent en 15h ce que les 5% les moins favorisés gagnent en un an. Ces inégalités ont cependant baissé ces 15 dernières années grâce aux politiques d'éducation qui impactent le début du cycle de vie.

Le vieillissement devient un réel problème quand la couverture retraite est insuffisante et que les systèmes de pension ne répondent pas aux besoins d'une population vieillissante. Au Moyen-Orient, ce n'est pas tant cette inégalité qui compte que celle qui relève des déterminants irréversibles que sont le milieu familial ou le groupe ethnique auxquels appartient un individu. En Afrique subsaharienne, qui est une région très jeune, le moment est propice pour organiser un système de retraite, commencer à thésauriser. En Asie, le rapport de l'OCDE montre que le vieillissement est le résultat de choix politiques comme l'enfant unique en Chine, mais sonne aussi l'alerte sur les sociétés qui vieillissent avant de devenir riches.

En Europe et en Asie centrale, excepté l'Europe de l'Ouest, les sociétés vieillissent sans que les individus vivent plus longtemps. C'est le cas de la Russie, qui vieillit par le bas,

qui connaît une crise de la fécondité. La mortalité, quant à elle, reste élevée, en particulier celle des hommes de 50 ans qui a beaucoup augmenté ces trois dernières années.

Table ronde n°9 : « Quels sont les liens entre retraite, croissance et bien-être ? »

Pierre-Louis Bras, Président du COR

Un système de retraite peut-il avoir un impact sur la croissance ? Il peut le faire soit par les prélèvements, soit par les prestations. Les premiers concernent les cotisations des employeurs et des salariés. Or, si les employeurs versent effectivement leurs contributions, le coût du travail peut augmenter, la compétitivité se réduire, ce qui a un effet délétère sur l'incitation à investir ou innover.

La question soulevée est donc de savoir si les employeurs assurent bien leurs propres cotisations. On dit souvent qu'elles n'existent plus sur les bas salaires et que celles qui pèsent sur les hauts salaires se répercutent en fait sur les salaires nets des salariés. Sans remettre en cause le mythe juridique structurant d'une distinction entre employeurs et salariés, ce qui justifie une gouvernance mixte, un économiste peut avancer que, pour l'essentiel, les prélèvements sont assurés par les salariés. Ce qui peut aussi avoir un impact sur la croissance. Avec des salaires nets moindres, les salariés sont susceptibles de se sentir moins incités à travailler.

La deuxième question, aussi complexe que la première, est de savoir si les salariés considèrent leurs cotisations retraite comme un impôt ou un vrai salaire différé. Dans le premier cas, le système de retraite pèse sur la croissance car les salariés ne se sentent pas obligés de mieux travailler. Dans le second cas, cet effet n'a pas lieu d'être.

Quant aux prestations, elles permettent à une partie de la population active de se retirer du marché du travail, ce qui réduit ce marché et donc la croissance potentielle. Ce sont elles qui ont l'impact le plus important sur le niveau de croissance. La Direction générale du Trésor a simulé pour le COR trois réformes du système de retraite avec le même impact sur la réduction de son déficit, soit reporter de deux ans l'âge d'ouverture des droits, soit modérer les pensions, soit augmenter les cotisations employeurs. Si l'on reporte ainsi l'âge d'ouverture des droits, à très long terme, l'effet est positif sur la croissance, avec 1,4% de PIB en plus à l'horizon de 20 ans. Travaillant plus longtemps, la population active diminue moins, ce qui se paye dans un premier temps par une augmentation de 0,7 point du chômage sur 10 ans. En revanche, augmenter les cotisations employeurs fait baisser le PIB de -0,4% à l'horizon de 20 ans avec de moindres effets sur le chômage. L'influence du système de retraite sur la croissance passe donc par les prestations et par son impact sur la population active.

Cet effet sur la croissance ne se double pas, d'emblée, d'un effet sur le bien-être. Le bien-être dépend des revenus, de la croissance et du PIB, mais aussi du temps consacré aux loisirs. Le fait de repousser l'âge de la retraite pour les individus qui ont un travail valorisant,

sans hiérarchie pesante et bien rémunéré est une sorte de bénédiction, et une malédiction pour ceux qui n'ont pas ces conditions de travail. Ou, pour le dire autrement, les individus dont l'espérance de vie est longue peuvent prendre leur retraite à 65 ans avec, devant eux, 30 années de loisir à vivre, ce qui n'est pas le cas des travailleurs qui décèdent à 65. Les effets sur le PIB ne nous disent donc rien sur le bien-être, en particulier en fonction des catégories socioprofessionnelles. Le titre du colloque invite à ne plus penser les réformes du système de retraite en termes d'équilibre, ni même de croissance, mais de bien-être.

Sur la réforme à venir, la question de la lisibilité est loin d'être tranchée. Le système en points, avec une accumulation de capital, est défendu par certains selon cet argument que le coefficient de conversion est beaucoup plus lisible. Le seul système lisible, pour d'autres, est celui qui s'articule autour des prestations définies par un taux de remplacement fixe, un système donc où les cotisations, par ajustement, peuvent s'élever à 25% du PIB contre 13,8% aujourd'hui. Le débat reste donc ouvert.

En termes de bien-être, la définition du système doit être le plus proche possible des préférences moyennes de la population. Dans le baromètre de la DRESS, 66% en 2015 et 80% en 2017 des sondés refusent de voir diminuer certaines prestations afin que l'impôt et les cotisations baissent. Une autre enquête montre que 5% accepteraient que les pensions baissent, 60% que la durée d'assurance soit reportée et 30% que les cotisations augmentent. Voilà un état de l'opinion qui ne dit guère où se trouve l'optimum en termes de bien-être.

Didier Blanchet, Economiste, INSEE

Dans les années 1980 en France, à la préhistoire de ce débat sur les retraites, deux idées reçues circulaient. La première soutenait que le vieillissement posait la question du non remplacement des générations, et non celui de la longévité. La seconde, portée par des Cassandre, annonçait que ce même vieillissement réduirait à sa portion congrue une population active, ferait supporter à celle-ci le poids toujours plus important des générations plus âgées, allait donc engendrer la paupérisation et la baisse du PIB par habitant.

Sur la première position, même si le remplacement des générations reste problématique, le vieillissement est avant toute chose une question de longévité. Sur la seconde, les scénarios les plus sombres ont montré qu'il suffisait de 0,5% de croissance annuelle pour éviter que le niveau de vie moyen absolu de la population française ne baisse. Forts de ce résultat, certains ont annoncé que la « question des retraites » n'avait pas lieu d'être. Si 0,5% de croissance annuelle neutralise le vieillissement, toute croissance en plus produit du pouvoir d'achat.

Lever ce paradoxe revient à dire que la question des retraites, à l'horizon 2050, ne relève pas du pouvoir d'achat absolu, mais du pouvoir d'achat relatif et du taux d'effort relatif. L'outil qui éclaire le débat sur les retraites n'est autre que le fameux abaque du COR, une relation exprimée entre trois paramètres, l'âge de la retraite, le taux d'effort ou cotisations et le taux de remplacement ou niveau de vie relatif des retraités. Cet abaque reste inchangé, quel que soit le niveau de croissance retenu. Réformer les retraites revient à faire un arbitrage,

quelle que soit la croissance, entre ces trois grandeurs, soit augmenter les cotisations, soit baisser le taux de remplacement, soit repousser l'âge de la retraite.

Pourquoi la question de la croissance économique s'est à nouveau invitée dans le débat sur les retraites ? Si l'abaque du COR est insensible au niveau de PIB, en revanche les règles adoptées pour faire évoluer le système de retraite, le passage à l'indexation prix par exemple, sont loin d'être indifférentes à la croissance et ce, d'une manière inattendue. Avec les règles de l'indexation prix, si la croissance est faible, le taux de remplacement baisse peu, donc n'incite guère à repousser l'âge de départ à la retraite. Si elle est rapide, en revanche, les taux de remplacement relatifs vont beaucoup baisser, donc maintenir le pouvoir d'achat relatif suppose de retarder le départ à la retraite.

Ce sujet a retrouvé son actualité avec la crise de 2008-2009 et les incertitudes sur la croissance à venir. Le COR a pris l'habitude, à cette date, de mettre en exergue les variantes macroéconomiques dans ses projections dans lesquelles joue ce très fort et paradoxal impact de la croissance. Pour sortir de cette dépendance, il faut arrimer à nouveau les droits sur l'évolution des salaires et de la productivité, tenter de gérer le choc démographique par des instruments directement corrélés à la démographie. Le paradoxe français est d'avoir voulu résoudre un problème démographique par le décalage entre l'évolution des salaires nominaux et celle des prix, un paramètre qui ne relève pas de la démographie.

Un système de retraite idéal devrait décentraliser les décisions individuelles entre âge, taux de cotisation et taux de remplacement. Ce système théorique n'est autre que la capitalisation individuelle intégrale. Mais ses inconvénients sont tels qu'un système collectif est indispensable avec un paramètre, le taux de cotisation, qui ne peut être laissé au choix des individus. Une fois cette contrainte posée, les individus peuvent arbitrer sur les deux autres paramètres. On retrouve là les règles de neutralité actuarielle, c'est-à-dire partir plus tôt contre un taux de remplacement plus faible et inversement. Si le système de retraite peut maximiser le bien-être collectif, il faut aussi prendre en compte les inégalités et greffer des instruments de compensation. La réforme à venir porte aussi sur le calibrage de ces instruments indispensables.

Vincent Touzé, Economiste, OFCE-SciencesPo

La question du financement des systèmes de retraite repose sur une bonne nouvelle, le choc de longévité qui est en lien direct avec les finances publiques, donc avec la croissance. Les leviers sont connus, soit un départ plus tardif à la retraite, soit une augmentation du taux de cotisation, une mesure impopulaire dans un pays où les taux sont de 25 à 26% dans le privé. Ce qui n'est pas sans lien avec la loi qui détermine les règles de calcul des pensions et la manière de prélever les cotisations. Le calibrage se fait aussi en fonction de projections et en termes d'ajustement à la croissance. Ne faut-il pas là adopter une démarche prudentielle, comme le fait l'assurance, opter pour des scénarios moins optimistes qui permettent de partager les fruits de la croissance si elle est au rendez-vous ?

Le lien entre vieillissement et croissance sous-entend le possible développement d'une

société autour des seniors, des seniors en meilleure santé physique, qui vont travailler plus longtemps, ce qui représente un choc positif à associer à une population active qui ne baisse pas. Les questions à soulever sont de savoir comment manager le travail des seniors dans la durée, de connaître la productivité/âge si l'on considère à la fois le niveau d'expertise acquise et sa possible dépréciation face à un choc technologique.

La population des plus de 60 ans qui augmente dans le temps représente un nouveau marché, d'autant plus intéressant que nos systèmes de retraite sont généreux et que son patrimoine est important. Ces consommateurs ont une grande solvabilité, d'où l'intérêt de saisir les opportunités de croissance future. La retraite n'étant plus une mise en retrait, les seniors désirent une économie du temps libre qui irrigue un champ de production, en particulier les services. Leur capacité de production informelle est aussi à prendre en compte, soit le bénévolat vis-à-vis de leurs parents dépendants ou de leur petits-enfants, la solidarité familiale étant une des priorités dans le bien-être.

La longévité a une amplitude qui se mesure sur le cycle de vie et la retraite, une projection qui exige de la prévention pour préserver le bien-être dans la longévité. La réforme du système de retraite n'est pas sans hypocrisie, en particulier dans le système public où le point indiciaire est gelé depuis plusieurs années. Aujourd'hui les Français ont acquis un degré de maturité qui les pousse vers un système qui affiche ses performances réelles. Il vaut mieux calibrer les systèmes de retraite de manière moins optimiste afin qu'ils restent porteurs de bonnes nouvelles et ne subissent pas des ajustements par le bas.

Tables rondes session 4

Table ronde n° 10 : « La société digitale et les seniors : exclusions ou opportunités ? »

Thierry Vachier, Directeur général, Siaci Saint Honoré.

En France, la population qui entre sur le marché du travail, de 20 à 64 ans, représente aujourd'hui 60% de la population active. À l'horizon 2030, elle va passer à 55%. Comment vivre ce changement et le mixte entre les juniors, intermédiaires et les seniors ?

Ce qui est vécu comme une contrainte dans les entreprises qui veulent optimiser leur pyramide des âges va se révéler être une erreur stratégique. En se privant des seniors, les entreprises perdent des compétences, ce que certaines ont compris comme cette entreprise suisse qui se fait fort de remettre en activité des populations seniors post activité, un marché actif comptant quelques 10 000 personnes dont le point commun est de détenir un savoir-faire qui n'a pas été transmis.

Un de nos métiers est d'accompagner la transformation dans l'entreprise. Bien souvent, elle suit une logique financière, c'est-à-dire optimiser sa pyramide des âges, diminuer sa

masse salariale, qu'elle soit en difficulté ou non, et non une logique à long terme, qui organise la transmission des savoirs, le reverse mentoring vers le digital dans un sens, le tutorat dans l'autre. C'est un vrai changement qui se dessine, avec un management intergénérationnel.

Siaci Saint Honoré vient de mettre en œuvre, dans une dizaine d'entreprises, des programmes de santé intergénérationnels, au plus loin d'une logique de passif dans un bilan. Des programmes solidaires où les actifs financent la santé des futurs retraités. Les seniors vécus ainsi comme une force vive à préserver en termes d'emploi. Les DRH ont pour tâche de faire cohabiter jeunes et seniors, concilier leurs attentes, les seniors étant rétif au changement, les jeunes à recherche de sens.

L'employabilité reste le sujet majeur. Dès l'âge de 45 ans, le propos est de savoir se reconverter, se repositionner. Des entreprises ont compris cet enjeu, ont organisé des transferts de savoir-faire à travers des structures d'expertise que des seniors animent. Alcatel et Total, par exemple, ont mis à disposition de PME en pleine croissance des seniors en partage de compétences.

Quant à la numérisation, elle a un effet d'accélérateur dans la prise de conscience des entreprises de devoir travailler sur leur organisation, sur le mélange des générations et, surtout, sur la transmission de savoir-faire.

Régis Blugeon, Directeur des Affaires Sociales Groupe, DRH France, Saint-Gobain

Quelques chiffres sur Saint-Gobain : 170 000 salariés, une présence dans 67 pays, 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 80% dans l'habitat et dont 10 milliards réalisés en France avec 43 000 salariés. Le groupe intervient sur les marchés de l'habitat et les marchés industriels. Le Groupe exerce des activités de distributeur à travers deux grandes enseignes en France : Lapeyre et Point P.

Trois grandes tendances sont à l'œuvre dans notre environnement. Le rapport à la consommation se transforme avec une part des achats qui se fait de plus en plus via Internet et le digital. La seconde tendance concerne le client final, qui est désormais au centre d'une organisation comme la nôtre, et des départements qui gravitent autour pour le servir. Troisième évolution : le passage d'une logique d'acquisition à une logique d'usage comme l'illustre le succès de BlaBlaCar.

L'économie est aussi modifiée par ces deux grandes transformations que sont la globalisation qui compresse les distances et la digitalisation qui réduit le temps. Cette combinaison fait que les positionnements stratégiques des entreprises se déplacent. Quant à la robotique, une nouvelle génération de robots, paramétrés et guidés par la main de l'homme, est déjà de plus en plus présente dans nos usines qui deviennent des usines 4.0. Avec en plus, le Big Data et ses algorithmes très puissants, l'Internet des objets, l'impression 3D ou encore le jeu pour l'apprentissage et la formation.

La stratégie du Groupe est centrée sur le bien-être et le multi-confort de nos clients. Ainsi, le Groupe agit localement dans un monde global, au plus près du client, que ce soit pour la

fabrication ou le service. L'usine à venir est 4.0, digitale ; les nouvelles technologies seront de plus en plus présentes. Nous préparons nos salariés à ces évolutions en les formant pour anticiper les changements, en leur demandant d'être agiles, de faire preuve d'ouverture d'esprit face au temps court que nous imposent nos marchés et notre production. C'est l'une des caractéristiques du digital, de s'adapter à la demande du client qui change en permanence.

Ce nouveau monde nous fait passer de la notion de compétence à celle d'attitude. Attitude vis-à-vis du client, face au défi d'entreprendre et que le management doit privilégier, mais également face à l'innovation en déposant le plus de brevets possible, porteurs de l'avenir du Groupe. Le digital est une vraie opportunité en simplifiant l'accès à l'information, en aidant à piloter les entreprises.

Jacques Pelletan, Maître de conférences, Université Paris 8

Travailler plus longtemps dans le cadre de la transition numérique pose différentes questions. La première porte sur l'apprentissage et comment sa courbe peut interagir avec l'âge afin qu'une technologie soit une opportunité et non un facteur d'exclusion. Une étude, menée aux Etats-Unis auprès de 16 000 personnes entre 16 et 75 ans, montre qu'il y a un effet plateau, mais qu'il dépend largement du type de capacités cognitives. À partir d'un certain âge, il semble qu'une décroissance affecte la recombinaison d'objet, la manipulation de chiffres, le traitement rapide des informations sans aucunement toucher le vocabulaire, les capacités managériales ou la mémoire.

Pour comprendre quel type de société nous attend, on peut aussi adopter la démarche du sociologue Vilarien Pareto qui distingue deux classes de « résidus » capables d'expliquer une société. D'un côté, l'esprit ou l'instinct de combinaison, à la source de l'innovation, de l'autre, la persistance des agrégats. En termes de capacités cognitives ou de capacité à apprendre, l'âge est à mettre au profit de la persistance des agrégats, l'instinct de combinaison baissant avec l'âge. Ce n'est sans doute pas une bonne nouvelle pour les plus âgés dont les capacités sont plus cristallisées que fluides. La société digitale, quant à elle, sorte de société désagrégée, privilégie les capacités fluides.

En revanche, les économistes soulignent l'importance du terme « endogène ». Les seniors ayant capitalisé des compétences, peuvent voir telle ou telle capacité cognitive décroître avec l'âge, mais ce processus, endogène, dépend en grande partie de ce qu'ils ont fait pour actualiser leur savoir-faire ou acquérir de nouvelles compétences, a fortiori dans une société guidée par la transition numérique. Le gaming est ainsi une modalité pour se former plus mobile et flexible. Et l'IA, une manière de travailler moins standardisée. En général, le progrès technique est une malédiction pour les seniors si la formation n'a pas été faite assez rapidement.

Quels pourraient être les rôles respectifs des entreprises et de la puissance publique ? D'un point de vue macroéconomique, à regarder la part de la population ayant recours à la formation continue, les 55-64 ans ont un taux de recours en Suède des trois quarts par rapport à celui des 25-34 ans alors que le taux des premiers est, en France, le tiers voire le quart des

seconds. Ce désavantage comparatif du fait de l'âge est donc lié à la formation et ce décrochage peut être très largement anticipé à 45-54 ans. Or le décrochage commence, en France, dès 40-45 ans.

Si les entreprises bénéficient d'incitations à former, il est aussi possible de sanctuariser une partie des ressources de la formation professionnelle et de la destiner à telle ou telle classe d'âge. Face à un choc technologique, la formation peut se faire au fil du temps. Le mot clé est ici celui d'investissement. La transition numérique va entraîner une partie de la population à perdre leur emploi et à se retrouver au chômage lequel forme peu et mal.

Il faut répondre à un choc technologique par un choc de formation. Dans le cadre de la Chaire, un rapport va être remis sur la formation tout au long de la vie avec une évaluation de son impact sur la croissance. Il s'agit d'une formation de six mois ou un an, à plein temps, pour répondre à un choc sectoriel ou technologique. Former trois millions de chômeurs pendant six mois à plein temps et en maintenant leur salaire représente un financement de l'ordre de 70 à 80 milliards. C'est répondre à un choc technologique par un choc de formation, soit un investissement par les entreprises et la puissance publique. À ce prix, la digitalisation serait une opportunité et non un facteur d'exclusion.

Table ronde n°11 : « Investir dans la prévention pour mieux maîtriser les dépenses de santé ? »

Thomas Barnay, Professeur d'économie, Université Paris-Est Créteil

La prévention pourrait-elle répondre à cette grande défaillance du système de santé français, à savoir la surmortalité prématurée masculine liée à des comportements à risque ? La consommation de tabac et d'alcool, malgré une tendance à la baisse, reste très élevée en France au regard des autres pays de l'OCDE et entraîne des décès avant l'âge de 65 ans par cancers ou maladies cardiovasculaires. Les Etats-Unis suivis par la France sont les deux pays qui enregistrent le plus grand nombre d'années potentielles perdues selon un indicateur de l'OCDE. Or plus d'un tiers de ces décès sont potentiellement évitables.

S'il y a matière à progresser dans le système de santé, seuls 6% des dépenses sont dédiées à la prévention, soit 15 milliards d'euros, en ajoutant aux 6 milliards de prévention institutionnelle ce qui relève de ce champ d'intervention dans les consultations médicales. C'est peu et la tendance est à la baisse dans le temps, en dépit de l'injonction proclamée par toutes les stratégies nationales. Or ce n'est pas moins rentable que le soin. Les freins viennent aussi des patients, de l'aléa moral selon lequel la population à risque a une très forte préférence pour le présent. Les comportements d'addiction ou de mimétisme social invitent à agir sur les déterminants sociaux, au-delà des simples incitations financières. Quant aux inégalités sociales face à la santé, elles jouent un rôle déterminant si l'on songe aux écarts, selon le gradient social, entre les individus qui se font, ou non, dépister gratuitement.

Les freins existent aussi du côté des médecins. À la rémunération à l'acte s'est substituée, en 2011, la rémunération sur objectif de santé publique qui ne donne pas de bons résultats en matière de prévention. Si le paiement à la performance a eu un impact positif sur la poly-médication et le risque à l'hôpital, il n'a pas fait progresser les pratiques de dépistage et de vaccination qui donnent pourtant lieu à des valorisations financières. Les incitations financières ne suffisent donc pas non plus.

Est-il possible de mieux maîtriser les dépenses de santé en investissant dans la prévention ? Pour se faire, elle doit être ciblée, concerner des dispositifs et des stratégies qui ont montré leur efficacité par rapport à leur coût, être aussi efficiente, en mesure de diminuer la surmortalité prématurée. Selon les chiffres de la CNAM, une personne qui décède à 60 ans coûte plus cher qu'une personne qui meurt à 85 ans. En termes de santé publique, mais aussi en termes économiques, mieux vaut vivre plus longtemps.

Quant à la prévention quel que soit l'âge, les études montrent qu'elle est utile à la fois pour les enfants avec les vaccinations, mais aussi pour la population intermédiaire avec les dépistages d'un certain nombre de cancers et pour les plus âgés. Selon les travaux en cours, une prévention ciblée peut reporter l'âge d'entrée en affection de longue durée, ou ALD, qui concentrent 70% des dépenses de l'assurance maladie. Et un report aussi de l'âge d'entrée en fragilité, en amont de la dépendance.

À court terme, faire plus de prévention augmente les dépenses globales de santé. En sachant que la tendance spontanée d'augmentation des dépenses est de 4%, la ramener à 2% suppose des économies annuelles de 5-6 milliards, c'est-à-dire un arbitrage substituant des dépenses efficaces de prévention à des dépenses de soins inefficaces. Reste à identifier les leviers potentiels pour diminuer les dépenses et assurer ainsi cette transition.

Jean-Martin Cohen-Solal, Délégué général, La Mutualité française.

Dans le cursus médical, on nous apprenait dans les années 1975 que le progrès scientifique et la prévention entraîneraient une baisse du coût des soins, ce qui s'avère être une grossière erreur. Il faut souligner que le souci de prévention est assez récent et que ses coûts n'ont été remboursés par l'assurance maladie que vers la fin des années 1980-1990. Mais est-ce le rôle de l'assurance maladie dont la vocation ne porte que sur les soins ?

Pas un seul candidat aux élections présidentielles n'a oublié de faire de la prévention sa priorité, sans vraiment en dire plus. La prévention est-elle rentable ? Peut-elle se mesurer en termes d'espérance de vie ? On oublie trop que les années gagnées ne sont pas qu'en bonne, mais aussi en mauvaise santé. Une des modifications majeures du système de santé repose sur ces longues maladies, un cancer ou un sida, que l'on soigne, mais dont on ne guérit jamais. Les USA dont les dépenses de santé sont très importantes, voient l'espérance de vie de leur population baisser. En cause, l'augmentation des inégalités de santé moins en matière d'accès aux soins, que de prévention comme pour l'obésité qui frappe surtout les populations les plus défavorisées.

Bonne santé et prévention riment avec certaines règles de comportement, ce qui n'est pas évident... Or les campagnes de prévention contre le tabagisme, pour l'hygiène bucco-dentaire, ont été des succès qui montrent le chemin à suivre. S'il est difficile de démontrer là une forme d'efficacité économique, on ne peut douter de leur impact social.

Enfin, pour obtenir de bons résultats sur l'allongement de la vie en bonne santé, la prévention doit intervenir bien en amont des 65 ans. Et rendre celle-ci plus professionnelle et mesurable soulève la question de savoir comment gérer intelligemment ce formidable apport - qui est aussi un immense risque - que sont les données de santé. La médecine prédictive et personnalisée en dépend. Reste à savoir si cette individualisation du risque ne remet pas en cause les fondements mêmes de l'assurance maladie, de la sécurité sociale et du mutualisme.

Pierre-Yves Geoffard, Directeur et professeur d'économie, PSE.

Le déficit d'informations ne permet d'avancer, en part de prévention dans les dépenses de santé, que l'Allemagne est à plus de 5% en 1990, et qu'en 2000, la situation varie beaucoup selon les pays, la France se situant à 2%, donc bien au-dessous de la moyenne de l'OCDE, le Canada, Finlande bien au-dessus de cette moyenne. Est-ce mieux de dépenser plus ? En rapportant la dépense de prévention au seul PIB, le pourcentage qui lui est consacré porte sur des chiffres extrêmement bas, de l'ordre de 0,2 à 0,4%.

Il est de mise de dire « prévenir, c'est mieux que guérir », sous-entendant par là que prévenir coûte moins cher que de soigner. À prendre les chiffres, cette idée reçue ne résiste pas au réel. Si certaines dépenses de prévention sont plus efficaces que d'autres ne veut pas dire que la prévention est, en soi, plus efficace que les soins pour améliorer la santé des populations. D'autre part, la prévention recouvre un champ bien plus large que les dépenses de soins, la prévention routière ou environnementale, par exemple. Certaines mesures, en termes de vies sauvées, sont efficaces et peu onéreuses, d'autres se chiffrent par milliards et sont peu efficaces. Certaines formes de dépistages, au nom du risque zéro, par exemple pour des virus très rares, ont un ratio coût/efficacité très défavorable. Une équipe anglaise a récemment publié une étude comparant les dépenses de type préventif et celles de type curatif en termes de ratio coût/efficacité. 4% des actions de prévention, représentant 6% des dépenses, ont des effets secondaires indésirables qui détériorent la santé... Cette méta-analyse montre que la prévention n'est pas plus efficace que le traitement, sauf à regarder au cas par cas.

Un article plus ancien montre la médiane du coût par année de vie sauvée pour différents types de prévention, de l'ordre du système de soins, du système réglementaire, des normes de construction, des mesures portant sur les transports, des démarches environnementales comme la santé et la sécurité au travail... De ce point de vue, le système de santé est mieux placé que les mesures environnementales qui, très coûteuses, ont un résultat incertain. Mais il est délicat d'imputer cette causalité pour ces dernières car elles courent sur le très long terme. Si la réduction de la pollution a des effets à court terme sur les affections pulmonaires, il n'en va pas de même des effets des perturbateurs endocriniens sur la santé générale de la population. Un meilleur accès aux données de santé permettra de revisiter ces questions et de mieux connaître l'efficacité rétrospective de telle ou telle démarche de

prévention.

Enfin, la prévention ne dépend en rien d'une éventuelle maîtrise ou non des dépenses de santé et relève d'un tout autre registre que celui supposé par la question de cette table ronde.

Jean-Louis Rulliere, Professeur d'économie, Université Lyon 1

La prévention pose moins une question d'investissement que celle d'incitation à adopter un comportement préventif. Le modèle de l'assurance montre que le risque transmis à un tiers contre rémunération fonctionne mal en termes de prévention en raison de nombreux présupposés. En effet, transférer un risque, c'est dans un même temps le manipuler comme le souligne la littérature sur l'asymétrie des informations. Une asymétrie dont on connaît les deux grands effets, la sélection contraire et l'aléa moral, ce qui rend ce marché inefficent.

Ehrlich et Becker ont ainsi, en 1972, construit un modèle devenu une référence. Faire de la prévention revient à réduire le risque. La prévention primaire peut diminuer la probabilité, donc le risque pur. L'avantage est là de pouvoir faire baisser la prime. La prévention secondaire et tertiaire réduisent la gravité du cas, les conséquences du risque, donc le montant de la sinistralité, soit les dépenses de santé. Dans le cas de la prévention primaire, plus le taux de couverture de l'assuré est élevé, plus il a une attitude préventive et se sent prêt à investir dans l'effort de prévention, ce qui est bon pour les assureurs. Dans le cas de la prévention secondaire et tertiaire, investir en prévention revient à investir en assurance car, au lieu de verser une prime, c'est verser un montant qui compense un effort par un investissement dans la prévention.

Or, à l'épreuve des faits, ce modèle théorique ne fonctionne pas. Les dépenses de santé représentent, en France, 11% du PIB, soit 15% de plus que la moyenne de l'OCDE, avec un reste à charge moindre. Malgré ces chiffres, la France se montre peu vertueuse, que cela concerne les antibiotiques, les génériques, la vaccination. Sur les risques de santé, tabagisme, alcool, surpoids, pollution, avec une religion qui interdit l'alcool, le tabac détient la première place. Concernant l'alcool, la France bat aussi des records et rattrape son retard en matière d'obésité. Or les trois premiers risques sont directement liés aux comportements, les deux premiers à une addiction. Or les enquêtes sur le pourquoi de ces comportements ont toujours un biais statistique qui fausse les résultats.

La prévention relève de l'incitation selon deux modèles de régulation. D'un côté, le libéralisme, soit le modèle assuranciel ; de l'autre, le paternalisme, soit le poids de la règle. La réglementation est bien plus efficace pour la prévention primaire. En revanche, la prévention secondaire et tertiaire s'adresse à des personnes qui connaissent le risque, donc incitées à se faire dépister. Là, c'est modèle assuranciel qui fonctionne le mieux.

Cécile Waquet, Directrice adjointe métier santé prévoyance, AG2R La Mondiale.

Investir dans la prévention pour réduire les dépenses n'a jamais été démontré. En dépit

de ce constat, les complémentaires santé et les groupes de protection sociale ont tout intérêt à s'engager dans une démarche de prévention.

AG2R La Mondiale est un groupe de protection sociale présent sur tous les risques, sur la retraite complémentaire avec 15 millions d'assurés, la prévoyance avec 6 millions d'assurés, la santé avec 2 millions, l'épargne retraite supplémentaire et, bientôt, en fusionnant avec la MATMUT, sur l'assurance auto et habitation.

La prévention, dont le champ est très large, est à mettre au regard de la définition de l'OMS de la santé : « la santé est un état de complet bien-être physique et mental qui ne se réduit pas à l'absence de maladie ». Cette notion est d'autant plus importante que AG2R La Mondiale est une complémentaires santé dont la mission n'est pas d'intervenir sur le seul remboursement des soins, mais de faire en sorte que ses assurés soient en bonne santé, ce qui suppose de jouer sur tous les déterminants de la santé, non seulement médicaux, mais aussi comportementaux comme l'activité physique, l'alimentation, ou encore environnementaux comme le logement, l'emploi...

Certains assureurs avouent, ce qui n'est pas très vertueux, ne pas faire de prévention pour ne pas voir leurs assurés partir vers la concurrence, ce qui illustre le lien entre prévention et dépenses de santé. AG2R investit ainsi beaucoup dans la prévention bucco-dentaire, dans le cadre de l'action sociale menée par l'Agirc-Arcco. Le groupe intervient aussi auprès de certaines branches professionnelles comme celle de l'alimentation, avec des actions de prévention contre l'asthme du boulanger, la pénibilité ou le diabète. Enfin, il a l'obligation, dans le cadre du « degré élevé de solidarité », un dispositif mis en place avec la généralisation de la complémentaire santé, de consacrer 2% de ses cotisations à des actions de prévention ciblées selon la branche professionnelle.

Le marché de la complémentaire santé étant de plus en plus réglementé, la valeur est à trouver ailleurs que sur le produit santé. Ce marché évolue avec, d'un côté, une demande émergente de nouveaux services en matière de prévention des risques professionnels, des maladies cardiovasculaires, le risque du 21 siècle, de la dépendance ou d'accès géographique aux soins. Et, de l'autre côté, une offre émergente de nouveaux services comme certaines applications, la téléconsultation par exemple. Le marché de la santé est en train de passer de la relation entre un patient ignorant et un médecin tout sachant à une situation où les services, numériques notamment, vont au-devant du citoyen. Si celui-ci n'est pas malade, ces conseils en santé lui évitent d'y tomber ou, s'il est déjà malade, lui permettent de mieux gérer sa maladie, d'être mieux orienté dans son parcours de santé. La vocation des complémentaires est de devenir l'intermédiaire privilégié de ce nouveau marché.

Table ronde n°12 : « Comment favoriser l'employabilité dans une société vieillissante confrontée au digital ? »

Christine Fournier, Jean-Marie Dubois, Chargés d'études, CEREQ

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, assorti d'une augmentation de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'un taux plein, entraîne le maintien sur le marché du travail à des âges plus avancés qu'avant. Ce phénomène s'accompagne d'une augmentation incessante du taux de chômage des seniors, le plus souvent de longue durée. Pour maintenir en emploi les seniors, le Conseil Européen, dans le cadre de la « Stratégie de Lisbonne » lancée en mars 2000, mise sur la formation, c'est-à-dire sur l'actualisation des compétences, dans le cadre de la transition numérique et l'ouverture de la mobilité professionnelle pour les plus de 45-50 ans.

Une enquête conduite par le CEREQ en 2015 auprès d'un échantillon de 16 000 salariés d'entreprises du secteur privé montre que le taux d'accès à la formation professionnelle chute à mesure que l'âge augmente. Or, ce constat ne tient pas compte de l'écart très sensible entre les ouvriers et employés d'un côté, les cadres et professions intermédiaires de l'autre. Les seconds se forment plus que les premiers à tel point qu'un jeune ouvrier a une moindre probabilité de suivre une formation qu'un cadre senior. De surcroît, la chute du taux d'accès à la formation est beaucoup plus précoce pour les moins qualifiés, effective dès 40 ans contre 50 ans pour les plus qualifiés.

Dans l'ensemble, la charge de travail, le coût de la formation et le refus de l'employeur ressortent comme les principaux freins à la formation mais des distinctions ressortent selon l'âge des salariés. Non seulement les salariés seniors se forment moins que leurs cadets mais de plus, ils formulent moins souvent des souhaits de formation. De plus, la part des salariés ayant formulé une ou plusieurs demandes de formation suit la même tendance inégalitaire que l'expression de souhaits de formation et l'accès effectif à la formation. Tandis que le souhait de se former reflète les différents besoins ressentis et les aspirations professionnelles des salariés, formuler une demande de formation relève davantage des pratiques et règles, tacites ou explicites, mises en place dans les entreprises et intériorisées par les salariés. De ce fait, les seniors ne demandent pas de formation car ils anticipent un refus de la part de leur employeur, peu enclin à financer des formations pour les salariés les plus avancés dans la vie active.

Aujourd'hui, la formation destinée à maintenir les seniors en emploi est encore très éloignée des ambitions déclarées par les politiques. Les objectifs de la formation portent, en majorité, sur l'efficacité dans le travail, peu sur les évolutions dans l'emploi, la reconversion professionnelle, en particulier pour les seniors. Ceux-ci expriment pourtant de plus en plus la peur de perdre leur emploi, les seniors peu qualifiés en particulier. A regarder les bénéficiaires déclarés par les salariés suite à une formation, la grande majorité disent avoir amélioré leurs compétences, au contraire des seniors qui mettent moins souvent en œuvre ce qu'ils ont appris.

Si l'on adhère à l'idée que la formation peut être un moyen de consolider les situations professionnelles des seniors, un effort préalable doit alors être fourni pour qu'ils envisagent la formation comme un moyen possible de faire face aux difficultés d'emploi auxquelles ils se heurtent. Un travail d'information serait utile, notamment auprès des moins qualifiés, pour qu'ils entrevoient différemment les apports potentiels de la formation, condition préalable à leur engagement qui suppose également que l'employeur ne fasse pas obstacle à leur projet.

Des travaux antérieurs ont montré que la formation doit être anticipée, avant 50 ans, notamment en raison de la transition numérique. Sous sa forme classique, la formation ne paraît pas adaptée aux profils et aux besoins des seniors, très éloignés de leur parcours scolaire, à l'inverse des formes d'apprentissage intégré au travail « work integrated learning » qui pourraient s'avérer bien plus efficaces et intéressantes pour des salariés dotés d'une longue expérience. Pour conclure, des exemples des pays d'Europe du Nord tendent à montrer que la formation est d'autant plus efficace pour maintenir les seniors en emploi qu'elle s'inscrit dans une politique générale de l'entreprise soucieuse de garder dans ses effectifs les salariés plus âgés.

Olivier Poncelet, Délégué général, Fédération de la formation professionnelle (FFP) ;

Les politiques publiques destinées à la formation se sont construites par strates différentes, à coup de réformes successives et ambitieuses. Depuis la loi Delors au début des années 1970, la « loi pilier », dix à quinze réformes se sont succédées, la dernière datant 2014, la prochaine étant en discussion au Parlement. La formation est toujours au cœur de l'agenda politique.

Le risque à éviter serait de réfléchir à nouveau en silos, de dire que des dispositifs sont spécifiques aux seniors. L'enjeu est plus large. Il est de faire de la formation un outil au cœur de la société apprenante dans une logique à la fois individuelle et collective. L'accélération est telle que les compétences techniques deviennent très vite obsolètes. Dans une société digitalisée, l'enjeu porte sur les compétences transverses, sur les « soft skills », qui apportent une valeur ajoutée au regard de l'automatisation ou de la robotisation. Les compétences comportementales permettent aux personnes de sortir de cette espèce d'entonnoir que sont les compétences techniques, d'évoluer, d'être dans une logique de plus grande mobilité, d'utiliser les passerelles professionnelles. Or le système français reste très tourné vers les compétences techniques car les mécanismes de financement sont régulés et définis par les branches professionnelles qui, par essence, mettent l'accent sur le métier.

Le second chantier est de passer de la formation professionnelle vécue comme une charge à une perçue comme un investissement. Le système français est fondé sur une obligation fiscale pour les entreprises et est plus subie que voulue par les salariés. Le droit individuel à la formation, créé en 2014, va dans le bon sens, mais déconnecté du statut et de l'entreprise, il reste difficilement accessible, ce qui doit être réformé. Le troisième chantier est de réconcilier les logiques de compétitivité et d'employabilité. Le compte individuel peut inviter à suivre une logique inverse, à rebours des compétences professionnelles nécessaires aux entreprises. Dernier chantier prioritaire : privilégier la formation informelle face à un système où, sur le modèle du système scolaire, elle est « présentielle », fondée sur l'unité de temps, de lieu et d'action. Le digital peut permettre le « blended learning » qui allie la présence et la distance, le cadre réglementaire n'autorisant cette dernière que depuis 2014.

Pour répondre à ces quatre défis, il faut travailler sur plusieurs niveaux. À l'échelle individuelle, le compte personnel de formation, avec la réforme en cours, permettra à chaque individu de disposer de 500 euros par an pour se former, de 800 euros pour les moins

qualifiés. Ce choix d'abondement, très clair, représente une sorte de capital professionnel comme il existe un capital humain, logement... Ensuite, il serait bon d'associer à ce compte personnel une incitation fiscale pour résoudre la question du reste à charge. Enfin, les logiques individuelles doivent s'articuler avec les besoins identifiés par les entreprises, par les régions, par l'Etat qui abondent ainsi ce compte. Les entreprises, de leur côté, excepté les plus grandes qui sont très organisées, doivent substituer à leur logique financière et administrative une organisation apprenante. Leur préoccupation était jusque-là de récupérer les fonds versés obligatoirement à l'Etat. Une fois cette contribution réduite, ces entreprises sont susceptibles de mettre la compétence professionnelle au cœur de leur stratégie et gouvernance. La formation informelle répond, une fois encore, à leurs contraintes comme le « Reverse Mentoring ». Enfin, l'Etat doit jouer la carte de la simplification du cadre réglementaire, être dans la posture d'encourager l'accès à la formation plutôt que de le contraindre.

John Martin, Ancien directeur de la Direction de l'emploi, OCDE.

Un travailleur senior est âgé aujourd'hui de 55 à 74 ans et non plus de 55 à 64 ans. C'est ce que nous apprennent les marchés de l'emploi dans les pays de l'OCDE, une tendance à rebours des retraites anticipées qui ont dominé dans les quatre décennies suivant le Second conflit mondial. Depuis une vingtaine d'années, le taux d'emploi des seniors a augmenté au sein de l'OCDE et de l'UE. C'est une bonne nouvelle au regard du vieillissement des populations. La France fait exception avec des taux d'emploi beaucoup plus bas, moins de 7% pour le groupe 65-69 ans et seulement 3% pour les 70-74 ans.

Quelles sont les dynamiques à l'oeuvre derrière cette augmentation ? D'une part le taux de rétention, le temps passé par un senior dans la même entreprise et, d'autre part, le taux de recrutement. Si le premier a augmenté, le second reste à la marge, ce qui est une moins bonne nouvelle.

L'OCDE a mené une enquête, qui couvre 38 pays, sur les compétences des seniors de 60 à 64 ans en matière d'alphabétisme, mais aussi de compétences digitales. Les chiffres montrent qu'un tiers de ceux qui ont accepté ce test ont obtenu des résultats corrects. Sur la résolution de problèmes, les travailleurs plus âgés se révèlent moins adroits avec la technologie numérique que les plus jeunes, avec des différences notoires entre les pays, les pays nordiques devançant de loin les États-Unis.

Comment encourager les seniors et leurs employeurs à investir dans la formation ? Les enquêtes du CEREQ indiquent que ce n'est pas un vrai sujet pour eux, que les investissements les plus importants s'adressent à des groupes d'âge de 35 ans et moins, et diminuent ensuite, excepté aux Pays-Bas. Enfin, il y a cet effet pervers en matière d'accès à la formation, beaucoup plus facile pour certains tout au long de leur carrière.

En matière de formation, mieux vaut une bonne coalition entre les syndicats, les employeurs et leurs collaborateurs, ce qu'illustrent très bien les pays nordiques. D'autre part, il est plus question de temps que de finances. En milieu de carrière, période idéale pour se former, les travailleurs ont le plus souvent des contraintes d'emploi du temps, qui ne leur permettent pas

d'utiliser pleinement leur compte individuel de formation. La solution passe peut-être par des encouragements financiers, mais la priorité reste d'inciter les moins bien formés en leur montrant qu'ils ont tout à y gagner.

Claudia Costin, Directrice, Center for Excellence and Innovation in Education Policies (CEIPE)

L'un des Objectifs de développement durable, approuvés par 114 pays en septembre 2015, est d'assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous, de faire la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. En 2030, filles et garçons devraient ainsi avoir tous accès à une éducation primaire et secondaire équitable, gratuite et de qualité, ce qui ne sera pas sans incidence majeure sur l'apprentissage, en lien avec le marché du travail.

Si l'éducation de qualité doit se faire dès le plus jeune âge, les soft skills ou compétences comportementales doivent être maîtrisées par le plus grand nombre d'adolescents possible car elles sont un passeport pour l'emploi, l'autonomie et l'indépendance.

L'avenir pose bien des défis, notamment pour les pays en développement, celui de l'automatisation et la robotisation en particulier. Certaines prévisions portent à 2 milliards le nombre d'emplois perdus à cause de ces technologies. Seules l'éducation et la formation permettent de faire face à une telle transformation. D'autre part, le monde en développement voit son dividende démographique baisser sans être compensé par une meilleure productivité. Celle-ci stagne à un niveau très faible dans de nombreux pays dont le Brésil. Or la corrélation entre productivité et niveau d'éducation est bien connue.

Comment faire évoluer l'éducation ? Face à la robotisation, les individus ont besoin de ce qui les rend humain, de pouvoir collaborer pour résoudre les problèmes posés par le monde contemporain. L'enseignement doit changer, passer par des plateformes apportées par la technologie, par la flexibilité des cursus en privilégiant les centres d'intérêts des enfants en lieu et place d'un cursus encyclopédique, par le raisonnement mathématique, la réflexion historique, la pensée critique. L'enseignement passe aussi par l'acquisition des compétences sociales et émotionnelles, par l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

Affronter l'avenir et faire face aux robots revient à cultiver l'intelligence émotionnelle, l'empathie, ce qui fait l'humain. À cultiver aussi les compétences numériques, la créativité, devenues essentielles, tout comme la coopération, la collaboration et l'autonomie nécessaire pour apprendre tout au long de la vie, c'est-à-dire apprendre à apprendre.

Mon rêve est une école où tout le monde apprend, où l'excellence est à la portée de tous, où la connaissance n'est pas fragmentée. Une école intégrée à la société, qui ne laisse personne de côté. Une école où les apprenants et les enseignants collaborent, une école qui enseigne les valeurs et attitudes pour une citoyenneté mondiale.

Pradeep Kumar Choudhuri, Professeur d'économie, Université Jawaharlal Nehru

L'économie en Inde connaît une croissance forte qui semble laisser de côté la notion

de bien-être. Les pays en développement ont des priorités en matière de santé, comme la réduction de la mortalité infantile ou la santé maternelle. Ils doivent aussi faire face à une transition démographique rapide en matière d'âge. L'éducation des médecins en Inde répond-elle à ces enjeux ?

En Inde, le poids de l'histoire est tel que l'on connaît mal l'éducation en matière de médecine. 30% des étudiants indiens étudient aujourd'hui dans des universités privées et plus de 30% des médecins sont issus de ces écoles. C'est dire la difficulté à traiter cette question à l'échelle nationale, par l'absence de données sur cette médecine privée. On sait que pour 10 000 personnes, le nombre de médecins disponibles est de 7 en Inde, soit juste un peu mieux que le Bangladesh.

Croiser la croissance de l'éducation médicale et la répartition régionale des universités explique, en partie, l'absence de compétences gériatriques. L'Inde est passée de 28 universités en 1950 à 385 en 2014 avec une capacité de 55 000 étudiants. Or la différence majeure porte sur la part du secteur privé qui, de 3,6% en 1990, s'élève aujourd'hui à 54,3%. Cette prépondérance du privé implique des coûts très importants, soit les frais de capitation et explique la distribution inégale d'une région à l'autre ainsi que la typologie des médecins diplômés de ces universités.

La répartition au niveau régional montre que quatre Etats, dans le sud et l'ouest, concentrent un cinquième de la population et la moitié des universités de médecine. Dix Etats, en revanche, à l'est et au nord, où vit 45% de la population, n'hébergent qu'un quart des institutions médicales. La croissance du secteur privé avantage d'une telle façon les régions développées, avec un nombre d'experts de haut niveau important, que l'on a parlé de surmédicalisation dans certains Etats. La disponibilité des médecins est aussi une source de grandes inégalités régionales, au niveau d'un Etat, mais aussi des villages qui ne sont pas desservis. Au sud du Jharkhand, il y a 1,3 médecin pour 10 000 personnes, à Goa, 17 pour 10 000. La corrélation entre la disponibilité des médecins et le nombre d'universités est patente.

En termes de démographie, la répartition des médecins spécialistes, gériatres et autres, ne répond pas aux attentes de la population. Entre 2005 et 2013, les universités privées ont formé beaucoup de spécialistes au détriment des médecins généralistes. Les politiques de santé ont, de leur côté, tenté de minimiser l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines, mais les résultats ne se reflètent pas encore dans les chiffres. Quant à la qualité de l'éducation, c'est un Conseil de la médecine qui régule en Inde le service privé en matière de croissance et de qualité. Or il ne joue plus guère son rôle de régulateur si bien qu'un rapport est resté lettre morte, un rapport dénonçant la redondance des Universités de médecine.

Le secteur privé ne répond pas aux problèmes critiques que connaît l'Inde en matière de soins. Si personne ne le régule, il continuera son expansion dans la formation, l'éducation, l'apprentissage, avec tous les effets inégalitaires que l'on connaît.

Conclusion

Jean-Hervé Lorenzi, Titulaire de la Chaire TDTE

Les Rencontres d'Aix, en particulier à travers les voix de Patrick Arthus et de Robert Shiller, ont montré cette année combien il est difficile, voire impossible, de penser le monde dans lequel nous vivons. Cette incapacité à prévoir le futur proche invite les économistes à la plus grande modestie face à ce que l'on pourrait appeler une « grappe de métamorphoses ». Elles nous ont appris aussi que le pessimisme ne relève pas de quelques esprits chagrins, mais à été très largement partagé par les 250 intervenants sur des sujets aussi différents que la dette, les inégalités, la fracture territoriale, la santé, l'immigration... Parmi les métamorphoses évoquées, le vieillissement, le fait que l'âge moyen d'une population a tendance à augmenter, joue un rôle majeur que nous ne pouvons plus aborder avec les outils intellectuels de ce que l'on appelle désormais le « vieux monde ». Nous sommes conviés à une nouvelle exigence intellectuelle.

Autre fait d'actualité dont il faut tirer les leçons, le discours du Président Macron devant le Congrès, un discours très long dans lequel il a consacré une place de choix à cette idée selon laquelle la protection sociale devait être maintenue, mais que son efficacité comme sa justice dépendaient de la responsabilité plus forte des individus dans leur participation à ce système, en tant que cotisants ou bénéficiaires. D'autre part, aller vite dans les réformes suppose réussir l'exercice, ce qui est loin d'être simple. Tous les chercheurs qui travaillent sur la protection sociale et le vieillissement ont ce défi à relever à savoir quelle position adopter, soutenir ou mettre en garde, vis-à-vis de ces réformes. Il n'en reste pas moins vrai que nous avons bien du mal à penser une société à quatre générations, ce qui peut entraîner des tensions entre elles.

Enfin, la notion de bien-être portée par François-Xavier Albouy, celle d'une activité socialisée tout au long de la vie permet d'ouvrir un nouveau champ de réflexion. Car une société guidée par une telle notion est inclusive, ne laisse personne à la marge ou se sentir inutile.